



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME D'INFORMATION SUR L'EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES EN TUNISIE



DÉVELOPPEMENT D'UNE PLATEFORME D'INFORMATION SUR L'EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES EN TUNISIE

Citer comme suit:

FAO. 2022. Développement d'une plateforme d'information sur l'exportation des produits agricoles en Tunisie. Tunis.
<https://doi.org/10.4060/cb8798fr>

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

ISBN 978-92-5-135839-9

© FAO, 2022



Certains droits réservés. Cette œuvre est mise à la disposition du public selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution-Pas d'Utilisation Commerciale-Partage dans les Mêmes Conditions 3.0 Organisations Intergouvernementales (CC BY NC SA 3.0 IGO; <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/3.0/igo/legalcode.fr>).

Selon les termes de cette licence, cette œuvre peut être copiée, diffusée et adaptée à des fins non commerciales, sous réserve que la source soit mentionnée. Lorsque l'œuvre est utilisée, rien ne doit laisser entendre que la FAO cautionne tels ou tels organisation, produit ou service. L'utilisation du logo de la FAO n'est pas autorisée. Si l'œuvre est adaptée, le produit de cette adaptation doit être diffusé sous la même licence Creative Commons ou sous une licence équivalente. Si l'œuvre est traduite, la traduction doit obligatoirement être accompagnée de la mention de la source ainsi que de la clause de non-responsabilité suivante: «La traduction n'a pas été réalisée par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). La FAO n'est pas responsable du contenu ni de l'exactitude de la traduction. L'édition originale [langue] est celle qui fait foi.»

Tout litige relatif à la présente licence ne pouvant être résolu à l'amiable sera réglé par voie de médiation et d'arbitrage tel que décrit à l'Article 8 de la licence, sauf indication contraire contenue dans le présent document. Les règles de médiation applicables seront celles de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (<http://www.wipo.int/amc/fr/mediation/rules>) et tout arbitrage sera mené conformément au Règlement d'arbitrage de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI).

Matériel attribué à des tiers. Il incombe aux utilisateurs souhaitant réutiliser des informations ou autres éléments contenus dans cette œuvre qui y sont attribués à un tiers, tels que des tableaux, des figures ou des images, de déterminer si une autorisation est requise pour leur réutilisation et d'obtenir le cas échéant la permission de l'ayant-droit. Toute action qui serait engagée à la suite d'une utilisation non autorisée d'un élément de l'œuvre sur lequel une tierce partie détient des droits ne pourrait l'être qu'à l'encontre de l'utilisateur.

Ventes, droits et licences. Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de la FAO (www.fao.org/publications) et peuvent être obtenus sur demande adressée par courriel à: publications-sales@fao.org. Les demandes visant un usage commercial doivent être soumises à: www.fao.org/contact-us/licence-request. Les questions relatives aux droits et aux licences doivent être adressées à: copyright@fao.org.

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS	v
ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES	vi
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ÉTUDE	1
2. BENCHMARK DES ÉXPÉRIENCES NATIONALES ET INTERNATIONALES EN MATIÈRE D'INFORMATION SUR LES EXPORTATIONS DES PRODUITS AGRICOLES	3
2.1. La plateforme de veille commerciale et d'information sur les échanges du Centre du commerce international	3
2.2. La plateforme EuroMed Trade Helpdesk	7
2.3. Autres systèmes de partage d'information en relation avec la facilitation des échanges et l'OMC	8
2.3.1 Plateforme d'information sur les normes OMC ISO	8
2.3.2 Le système d'information «ePing»: service d'alerte et outil d'appui à l'export	9
2.4. L'expérience française: FranceAgriMer	10
2.5. L'expérience marocaine: le système d'information du MOROCCO FOOD EX	12
2.5.1. La mission de contrôle technique et la plateforme d'information «EASY FOOD EXPORT»	13
2.5.2. La mission de veille stratégique opérationnelle	16
2.5.3. La mission de promotions des exportations et le système d'accompagnement des exportateurs	16
2.6. L'expérience algérienne en information sur les exportations	17
2.7. L'expérience tunisienne	17
2.7.1. L'ONAGRI: alerte, veille et intelligence au service de l'agriculture tunisienne	17
2.7.2. Le Réseau tunisien de veille et d'intelligence économique (RTVIE): une expérience généraliste non aboutie	20
2.7.3. Autres systèmes tunisiens pour la facilitation des exportations agricoles	20
3. ANALYSE «POUVOIR ET INTERET» DU RÉSEAU DES PARTIES PRENANTES	23
4. IDENTIFICATION DES BESOINS DU RÉSEAU DES PARTIES PRENANTES	35
4.1. Liste des besoins d'information par rapport au module «Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs»	38
4.2. Liste des besoins d'information par rapport au module «Production agricole nationale»	41
4.3. Liste des besoins d'information par rapport au module «Régulation des marchés et commerce intérieur»	42
4.4. Liste des besoins d'information par rapport au module «Réglementation et normalisation nationale»	42
4.5. Liste des besoins d'information par rapport au module «Répertoire national des stations de conditionnement: tissu de la première transformation des fruits et légumes»	43
4.6. Liste des besoins d'information par rapport au module «Répertoire national des exportateurs des produits agricoles»	44
5. DIAGRAMME CONCEPTUEL ET IDENTIFICATION DES FLUX POUR LE MODULE «EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES ET MARCHÉS ÉTRANGERS»	47
6. MODÈLE DE CYCLE DE L'INFORMATION POUR L'EXPORTATION DES PRODUITS AGRICOLES EN TUNISIE	53
7. SYNTHÈSE DES MODALITÉS DE RÉALISATION DES OPÉRATIONS DE COMMERCE ÉTRANGER POUR LES PRODUITS AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES	63
8. EN GUISE DE CONCLUSION	71
ANNEXES	73
Annexe 1. Présentation de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges	73
Annexe 2. Liste des premières parties prenantes consultées	74
Annexe 3. Articulation de la chaîne de valeur agricole	75
Annexe 4. Interface de la base de données GIPP	76

FIGURES

Figure 1. Principales composantes du SI et de veille commerciale du CCI	4
Figure 2. Principales fonctionnalités du système «ePing»	9
Figure 3. Principales composantes du SI de FranceAgriMer	10
Figure 4. Missions du MOROCCO FOODEX	13
Figure 5. Périmètres de la solution digitale «EASY FOOD EXPORT»	14
Figure 6. Plateforme «AGRIADTA»	19
Figure 7. Matrice «pouvoir et intérêt» des parties prenantes du SI	24
Figure 8. Architecture simplifiée de la plateforme d'information	37
Figure 9. Diagramme conceptuel de flux pour le module «Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs»	48
Figure 10. Modèle de cycle de l'information	53
Figure 11. Modalités générales de réalisation des opérations de commerce extérieur en Tunisie	64
Figure 12. Procédures générales d'autorisation d'exportation	65
Figure 13. Procédures de contrôle technique à l'exportation	67
Figure 14. Procédures d'agrèage technique des unités de conditionnement	68

TABLEAUX

Tableau 1. Cartographie des parties prenantes du système d'information proposé	25
Tableau 2. Besoin d'information / Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs	38
Tableau 3. Besoin d'information / Production nationale	41
Tableau 4. Besoin d'information / Régulation des marchés et commerce intérieur	42
Tableau 5. Besoin d'information / Réglementation et normalisation nationale	42
Tableau 6. Besoin d'information / Répertoire nationale des stations de conditionnement	43
Tableau 7. Besoin d'information / Répertoire nationale des exportateurs des produits agricoles	44
Tableau 8. Identification des flux pour le module «Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs»	49
Tableau 9. Modèle de cycle de l'information pour l'ONAGRI	54

REMERCIEMENTS



Ce rapport a été préparé par Dr. Housseem Eddine Chebbi, expert en politique agricole et alimentaire dans le cadre du projet «Réponses aux conséquences de la crise de la covid-19 sur les chaînes de valeurs alimentaires et la sécurité alimentaire en Tunisie».

Le travail technique est dirigé par Mr. Mohamed Amrani et Mme Fatma Bouallegui de la FAO en collaboration avec Mr. Hamed Daly et Mme Yosra Douiri de l'Observatoire national de l'agriculture (ONAGRI) du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.

Nous remercions aussi l'accompagnement opérationnel de cette étude par Mme Henda Boulajfene et de Mr. Ahmed Bougacha de la FAO.

Aussi les remerciements s'adressent à Mme Faten Aouadi et Wided Zribi pour la mise en page et en forme de ce rapport.

ABRÉVIATIONS, SIGLES ET ACRONYMES

AFE	Accord sur la facilitation des échanges
ALGEX	Agence nationale de la promotion du commerce extérieur
APIA	Agence de promotion des investissements Agricoles
ARM	Accords de reconnaissance mutuelle
BPEH	Bureau de la planification et des équilibres hydrauliques
CACI	Chambre algérienne de commerce et d'industrie
CCI-ITC	Centre du commerce international (International Trade Centre)
CCIT	Chambre de commerce et d'industrie de Tunis
CEPEX	Centre de promotion des exportations
Code APE	Activité principale exercée par l'entreprise
COI	Conseil oléicole international
CONNECT AGRI	Groupement national des agriculteurs de la confédération des entreprises citoyennes de Tunisie
CRDA	Commissariats régionaux au développement agricole
DGAB	Direction générale de l'agriculture biologique
DGAJF	Direction générale des affaires juridiques et foncières
DGCE	Direction générale du commerce extérieur
DGD	Direction générale des douanes
DGEDA	Direction générale des études et du développement agricole
DGFIOP	Direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels
DGIA	Direction générale des industries alimentaires
DGOIGD	Direction générale de l'organisation, de l'informatique, de la gestion des documents
DGPA	Direction générale de la production agricole
DGPAQ	Direction générale de la pêche et de l'aquaculture
DGSV	Direction générale des services vétérinaires
DGSVCIA	Direction générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FranceAgriMer	Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer
GICA	Groupement des industries de conserves alimentaires
GID	Groupement interprofessionnel des dattes
GIFruits	Groupement interprofessionnel des fruits
GIL	Groupement interprofessionnel des légumes
GIPAC	Groupement interprofessionnel des produits avicoles et cunicoles
GIPP	Groupement interprofessionnel des produits de la pêche
GIVLait	Groupement interprofessionnel des viandes rouges et du lait

INNORPI	Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle
INS	Institut national de la statistique
MARHP	Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche
MC	Ministère du commerce
MDCI	Ministère du développement de l'investissement et de la coopération internationale
MF	Ministère des finances
MIEM	Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines
MOROCCO FOODEX	Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE) au Maroc
MPME	Micros, petites et moyennes entreprises
NAT	Nomenclature d'activités tunisienne
NGP	Nomenclature générale des produits
NPF	Nation la plus favorisée
OCT	Office du commerce de la Tunisie
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONAGRI	Observatoire national de l'agriculture
ONH	Office national de l'huile
ONSEA	Observatoire national de suivi des exploitations agricoles
OTC	Obstacles techniques au commerce
OTC	Office du commerce de la Tunisie
PTF	Partenaires techniques et financiers
RTVIE	Réseau tunisien de veille et d'intelligence économique
SALIMEX	Système algérien d'information sur les marchés extérieurs -Algérie
SH	Système harmonisé
SI	Système d'information
SPS	Mesures sanitaires et phytosanitaires
SYNAGRix	Syndicat national des agriculteurs
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TTN	Tunisia TradeNet
UTAP	Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche
UTICA	Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

1

Contexte et objectifs de l'étude

En Tunisie, le secteur agricole demeure d'une grande importance du fait de sa contribution à la réalisation des objectifs nationaux en matière de sécurité alimentaire, de création d'emplois, d'équilibre régional, de gestion des ressources naturelles, de renforcement des avoirs en devises et de réduction du déficit du commerce extérieur.

Après une baisse relative de sa contribution au produit intérieur brut (PIB) jusqu'en 2010, la part du secteur agricole tunisien (agriculture et pêche) a augmenté ces dernières années pour se situer aux alentours de 10,5 pour cent en 2018-2019. L'agriculture a montré une certaine résilience en période de crise et ce secteur assure donc un rôle d'amortisseur et permet de «garantir un seuil minimum de croissance de l'ensemble de l'économie tunisienne» dans un contexte difficile marqué par la stagnation de l'appareil productif.

Le secteur joue également un rôle central en termes d'exportation et de contribution à la génération de devises. En 2019, la valeur des exportations des produits agricoles et alimentaires de base a atteint 43 855 millions de dinars. Ces exportations ont représenté près de 7 pour cent des exportations totales en moyenne sur la période 2015-2019. Force est de constater, que même si les exportations ont augmenté depuis 2011, à un rythme moyen plus rapide que celui des importations (21 pour cent pour les exportations contre 8 pour cent pour les importations), le taux de couverture des importations par les exportations est estimé en moyenne à 67 pour cent pour la période 2011-2019.

La pandémie mondiale de la covid-19 a impacté négativement, mais à des degrés divers selon les produits, l'évolution des exportations agricoles et agroalimentaires du pays et les revenus des acteurs de la filière. La baisse de la demande mondiale, la fermeture des frontières et les restrictions imposées à la chaîne logistique ont engendré une baisse de la valeur des exportations de 18 pour cent pour les dattes, de 40 pour cent pour les produits de la pêche et 14 pour cent pour les légumes (chiffres de l'Observatoire national de l'agriculture -ONAGRI- au mois de mars 2020).

Dans le cadre de la réponse de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) à la crise de la covid-19 en Tunisie, l'ONAGRI bénéficie d'une assistance technique pour la création d'une plateforme de collecte, traitement et postage des informations sur les exportations qui permettrait de dynamiser la communication entre les structures étatiques et privés afin de faciliter les

procédures à l'export et booster la vente à l'international des produits agricoles et agroalimentaires.

Le «**Développement d'une plateforme d'information sur l'exportation des produits agricoles**» permettrait de mettre à disposition des parties prenantes et tous les opérateurs de la filière agricole et agroalimentaire un outil afin de bien apprécier les risques et les opportunités notamment sur les marchés extérieurs. De ce fait, les acteurs à la recherche d'opportunités pour diversifier leurs produits à l'export, les marchés et leurs fournisseurs et les décideurs en matière de commerce extérieur et de stratégies de développement, devraient disposer d'un système d'information et de données statistiques détaillées notamment sur les flux du commerce international afin de gérer et d'optimiser efficacement leurs ressources.

En outre, cette plateforme d'information à travers le réseautage et la communication permettrait d'assurer une coopération et une coordination fluides au niveau des filières (légumes, fruits, dattes, huile d'olive, avicole et cunicole, viandes rouges et lait, produits de la pêche et de l'aquaculture, ...) entre les différents services de gestion, les producteurs, les transformateurs et les exportateurs.

Ce rapport «**Développement d'une plateforme d'information sur l'exportation des produits agricoles en Tunisie**» est structuré autour de six grandes sections. Après un rappel du contexte général de l'étude et de ses principaux objectifs, la première section est consacrée à faire un benchmark rapide et ciblé sur les meilleures pratiques internationales en matière de veille, d'information sur les échanges commerciaux, de facilitation et de promotion des exportations agricoles. Cette étape est primordiale car elle permet de dresser une image globale et actualisée de la nature de l'information -et de son importance- qui pourrait être mise à disposition des différentes parties prenantes en Tunisie par la nouvelle plateforme d'informations sur les exportations agricoles.

La deuxième section du rapport présente une analyse «pouvoir et intérêt» du réseau des parties prenantes de cette plateforme d'information qui serait gérée par l'ONAGRI, qui est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du MARHP. Cette analyse permettra d'identifier les différents acteurs qui seraient en mesure de collaborer avec l'ONAGRI et déterminer leurs intérêts respectifs et l'influence - l'impact qu'ils pourraient avoir sur le fonctionnement et le développement de ladite plateforme d'information pour l'exportation des produits agricoles en Tunisie.

La troisième section du rapport synthétise les différents besoins des parties prenantes qui pourraient intervenir lors de la mise en place de cette plateforme d'information. Cette étape d'identification a pris en considération deux dimensions principales: i) les besoins exprimés lors des rencontres et discussion avec les représentants des parties prenantes partenaires de l'ONAGRI et ii) les attributions officielles de ces parties prenantes. Cette section présente également l'architecture générale simplifiée de la plateforme d'information avec ses différents modules qui pourraient être mis en place par l'équipe de l'ONAGRI selon les besoins identifiés.

Sur la base de cette architecture, la section suivante présente un diagramme conceptuel qui va permettre de tracer les principaux flux d'informations entre le module spécifique «Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs» et les différentes parties prenantes.

Un aperçu sur le modèle de cycle de l'information pour l'exportation des produits agricoles et marchés extérieurs en tenant compte des attributions de l'ONAGRI et les rôles et attributions des partenaires et parties prenantes est donné au niveau de la cinquième section de ce rapport.

La sixième section du rapport présente une synthèse des modalités de réalisation des opérations de commerce extérieur pour les produits agricoles et agroalimentaires en Tunisie selon les procédures officielles publiées par le Ministère du commerce et qui peuvent être utile pour l'équipe de l'ONAGRI.

Ce rapport se termine par un petit rappel de quelques éléments fondamentaux qui seraient nécessaires pour la mise en place d'une plateforme d'information efficace et cohérente.

2

Benchmark des expériences nationales et internationales en matière d'information sur les exportations des produits agricoles

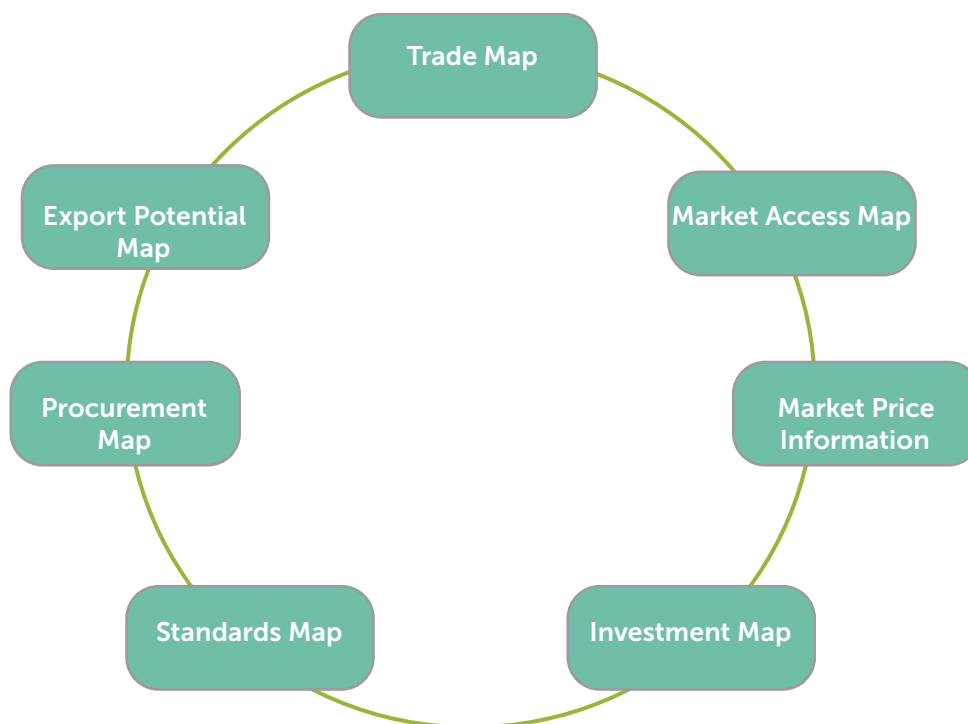
Cette première section du rapport est dédiée à faire un benchmark rapide et ciblé dans le domaine de l'information et la promotion des échanges commerciaux afin de comprendre, sur la base de l'examen de certaines pratiques internationales et nationales, la nature de l'information qui pourrait être mise à disposition des différentes parties prenantes en Tunisie par la nouvelle plateforme d'informations sur les exportations agricoles gérée par l'ONAGRI.

2.1. La plateforme de veille commerciale et d'information sur les échanges du Centre du commerce international

Le Centre du commerce international (International Trade Centre – ITC) a développé et mis à disposition des parties prenantes du commerce extérieur une plateforme articulée autour de cinq outils d'analyse de marchés (en ligne) afin de capter les tendances du commerce international, d'identifier les opportunités de commerce et de comparer les conditions d'accès aux différents marchés.

Ces outils permettent aux exportateurs, notamment ceux des produits agricoles (SH 01-24), d'élaborer des stratégies appuyées par une information actualisée et efficace. Ces outils donnent la possibilité également aux décideurs d'évaluer les résultats des pays en matière de commerce international et de se préparer pour les négociations commerciales (figure 1).

Figure 1. Principales composantes du SI et de veille commerciale du CCI



Source: Elaboration à partir de l'information disponible sur le site <https://www.intracen.org/>

TRADE MAP¹

Trade Map est l'une des premières références à échelle mondiale en matière d'information commerciale et statistique sur les échanges de biens et services. Ce système permet de transformer un important volume de données primaires en un format accessible en ligne (et téléchargeable sous forme de tableaux, graphiques et cartes) et permet de présenter des indicateurs sur les performances à l'exportation, la demande internationale, les marchés alternatifs et la position concurrentielle, ainsi qu'un répertoire d'entreprises importatrices et exportatrices.

Ce système interactif couvre 220 pays et territoires et tous les 5 300 produits du Système Harmonisé (SH). A la date d'aujourd'hui, les statistiques annuelles (importations et exportations) couvrent la période 2001-2019 et les statistiques mensuelles couvrent la période 2002-2020. Ces séries temporelles se présentent par groupe de produits et par pays. Les données du commerce mensuel ou trimestriel sont également disponibles au niveau de la ligne tarifaire pour environ 110 pays et pour 50 pays complémentaires les données ligne tarifaire sont disponibles sur une base annuelle².

MARKET ACCESS MAP³

Market Access Map est une application en ligne interactive qui permet d'examiner les conditions d'accès aux marchés auxquelles sont confrontés les pays. Ce système d'information est destiné particulièrement pour les exportateurs, les institutions d'appui au commerce et les décideurs en matière de politique commerciale des pays en développement⁴. Concrètement ce système permet

1 <https://www.trademap.org/Index.aspx>

2 Trade Map fournit également des statistiques sur le commerce des services par pays et par service pour la période 2000-2018.

3 <https://www.macmap.org/fr>

4 Les utilisateurs des pays et territoires en développement peuvent accéder à cette application gratuitement,

d'accéder aux:

- * Droits de douane appliqués par plus de 190 pays et territoires. Ainsi les utilisateurs de ce système peuvent déterminer les tarifs douaniers et les contingents tarifaires imposés par un marché aux importations d'un produit donné provenant d'un pays exportateur ou du monde entier sous les régimes généraux, NPF (Nation la plus favorisée) et préférentiels.
- * Mesures correctives commerciales. Les utilisateurs peuvent consulter les mesures antidumping, les mesures compensatoires et les mesures de sauvegarde imposées par un pays importateur à ses partenaires, par produit et par année.
- * Exigences réglementaires. Les utilisateurs peuvent consulter les mesures non tarifaires exigées à l'importation et à l'exportation d'un produit donné par le pays importateur et le pays exportateur.

Cette plateforme en ligne permet également de:

- * comparer différents marchés de destination en comparant les tarifs et autres indicateurs d'accès au marché;
- * comparer les concurrents sur un marché de destination donné en comparant les tarifs et autres indicateurs d'accès au marché applicables à tous les pays lors de l'exportation;
- * comparer les produits en examinant les tarifs et autres indicateurs d'accès au marché de différents importateurs, exportateurs et produits;
- * consulter plus de 400 accords commerciaux, leur statut respectif et les pays impliqués;
- * analyser des données agrégées sur les tarifs appliqués sur la base de la classification sectorielle GTAP (Global Trade Analysis Project);
- * télécharger des données détaillées sur les tarifs, les mesures non tarifaires ou les flux commerciaux.

En plus, Market Access Map offre la possibilité de suivre les mesures commerciales temporaires adoptées par certains pays en rapport avec la pandémie covid-19 (surtout pour les fournitures médicales vitales et les produits agricoles et agroalimentaires de base). Une inscription à «ePing» permet de recevoir des alertes quotidiennes par courrier électronique sur l'évolution des exigences et des procédures relatives aux produits que les pays notifient à l'OMC en réponse à la covid-19.

MARKET PRICE INFORMATION⁵

Market Price Information fournit un accès gratuit aux données en temps réel sur les prix et les mises à jour du marché pour plus de 300 produits agricoles. Les prix sont des informations clés pour les entreprises et déterminent en grande partie le rendement potentiel par rapport aux risques et aux coûts d'une action commerciale ou d'un investissement dans un produit et / ou marché spécifique. Les prix et leurs évolutions sur les marchés internationaux sont également des éléments clés qui permettent aux décideurs à mieux soutenir les entreprises et / ou des secteurs spécifiques en comprenant et en anticipant les évolutions des marchés.

Ce système fournit des informations sur les prix en temps réel (par variété, qualité et autres caractéristiques) pour les produits suivants:

- * matières premières agricoles;
- * épices culinaires et herbes;

tandis que les utilisateurs des pays et territoires développés peuvent s'inscrire pour une période d'essai gratuite limitée, ou adhérer pour un accès prolongé.

5 <https://mpi.intracen.org/home>

- * laiterie et bétail;
- * poissons et fruits de mer;
- * fruits et légumes frais;
- * grains, légumineuses et graines oléagineuses;
- * huiles et graisses.

Spécifiquement, cette plateforme en ligne permet d'apporter des éléments de réponses à diverses questions soulevées par les acteurs sur les marchés internationaux:

- * Quel(s) marché(s) offre(nt) des prix plus élevés pour un produit spécifique ?
- * Quelles sont les spécificités du produit qui a un prix plus élevé sur un marché spécifique ?
- * Comment les prix évoluent au fil du temps ? Y a-t-il un effet de saisonnalité ?
- * Quels sont les caractéristiques/facteurs qui influencent les différences de prix entre les différents marchés ?
- * Quelles sont les nouvelles du marché concernant un secteur ou un produit en particulier ?

Ces informations sur les prix du marché concernent plus d'une quarantaine de marchés nationaux ou internationaux, dont les États-Unis, l'Afrique du Sud, le Brésil, l'Argentine, le Mexique, la Chine, l'Inde, le Bénin, le Mozambique, la France, le Royaume-Uni et les Pays-Bas. Ce système d'information est alimenté par diverses sources de différents pays, dont le ministère américain de l'agriculture et Thomson Reuters.

INVESTMENT MAP⁶

Cette base de données recense des statistiques annuelles sur les Investissements étrangers directs (IDE) pour environ 200 pays et une ventilation détaillée des investissements étrangers directs par secteur (notamment pour les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche) et/ou par pays pour environ 115 pays.

STANDARDS MAP⁷

Le système Standards Map est un outil interactif qui permet l'accès en ligne à des informations complètes, récentes et comparables à près de 273 normes volontaires privées (codes de conduite des entreprises; initiatives impliquant les parties prenantes; certifications et labels et méta-normes) s'appliquant à plus de 60 groupes de produits.

L'objectif de ce système est de permettre aux utilisateurs, quelle que soit leur position dans la chaîne de valeur, de mieux comprendre la question de la durabilité et de nouer des contacts avec des partenaires commerciaux. Il permet notamment aux producteurs et exportateurs des pays en développement d'accéder à des informations pour stimuler les opportunités de production et d'exportations durables.

Pour les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche, ce système d'information permet d'examiner et analyser plus 179 normes volontaires.

⁶ <https://www.investmentmap.org/home>

⁷ <http://www.standardmap.org/>

EXPORT POTENTIAL MAP⁸

En se basant sur la méthodologie d'évaluation du potentiel d'exportation développée par l'ITC, Export Potential Map fournit des informations pratiques sur les produits, les marchés et les pays exportateurs présentant un potentiel pour la croissance des exportations et hiérarchise des secteurs présentant des conditions favorables pour une diversification des exportations.

Cet outil utilise des données au niveau de 6 chiffres du Système Harmonisé (SH) et emploie une large variété de mesures afin d'accroître la qualité des données. Il intègre également des informations sur les ressources et terres disponibles dans les pays pour délivrer des résultats ciblés pour chacun des pays. Cet outil interactif et gratuit, orienté vers le développement durable peut être utilisé principalement par:

- * les décideurs afin de collecter des informations sur le potentiel d'exportation de leurs pays lors de la priorisation de produits et de marchés ou de l'élaboration des stratégies nationales et régionales d'exportations;
- * les entreprises du secteur privé pour identifier les marchés cibles les plus attractifs pour leurs produits.

En termes pratiques, deux indicateurs sont mesurés:

- * L'Indicateur de potentiel d'exportation (IPE) qui identifie une valeur des exportations potentielles d'un produit vers un marché donné en se basant sur un modèle économique qui combine l'offre du pays exportateur avec la demande du marché cible, les conditions d'accès au marché ainsi que les liens bilatéraux entre les deux pays. Pour les produits déjà exportés, l'offre est mesurée à travers l'historique de la performance des exportations pour ce produit. Les valeurs d'exportations potentielles peuvent être comparées avec la valeur observée des exportations pour identifier des exportateurs, produits et marchés avec une marge potentielle de croissance.
- * L'Indicateur de diversification des produits (IDP) qui estime la capacité de l'offre pour des produits non exportés en utilisant la méthode du Product Space qui établit des liens avec des produits nouveaux selon la fréquence à laquelle ils coïncident avec des exportations semblables dans d'autres pays. Il assume notamment que les produits exportés conjointement reposent sur des capacités de production similaires. L'offre est combinée avec la demande du marché cible et des conditions d'accès au marché afin d'assurer que les nouveaux produits à la portée des pays exportateurs présentent également des conditions favorables de succès à l'exportation.

PROCUREMENT MAP⁹

- * Ce système d'information est destiné à la promotion de l'entrepreneuriat et à la recherche de nouveaux marchés. Il permet de fournir des informations détaillées sur les appels d'offres publics ainsi que les attributions de contrats. Ainsi les utilisateurs peuvent identifier de potentiels acheteurs grâce à une recherche intuitive permettant de cibler un pays et un secteur économique.
- * En outre, pour certains pays des informations additionnelles sont disponibles concernant la législation pour les petites et moyennes entreprises (PME), la législation nationale pour les femmes entrepreneurs, les accords commerciaux et les normes volontaires.

2.2 La plateforme EuroMed Trade Helpdesk¹⁰

EuroMed Trade Helpdesk est un portail en ligne qui permet aux utilisateurs (principalement les entreprises) d'accéder aux informations en matière de commerce (notamment le commerce agricole et agroalimentaire). Ce système de guichet unique offre des informations spécifiques par pays et par

8 <https://exportpotential.intracen.org/fr/>

9 <https://procurementmap.intracen.org/>

10 <https://euromed.tradehelpdesk.org/euromed/fr/>

produit concernant les tarifs et droits de douane, les procédures d'importation et d'exportation et les exigences techniques du marché dans les pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée.

Ce système est mis en place dans le cadre du mécanisme de facilitation du commerce et de l'investissement EuroMed¹¹ et vient compléter l'Export Helpdesk de l'Union européenne qui fournit gratuitement des informations relatives aux exigences du marché européen¹².

Ainsi, l'EuroMed Trade Helpdesk est connecté à un réseau de points focaux nationaux établis au sein des ministères en charge du commerce de chaque pays partenaire qui répondent aux demandes de renseignements formulées par les entreprises sur des exigences spécifiques en matière de commerce qui ne sont pas disponibles sur le système en ligne.

2.3. Autres systèmes de partage d'information en relation avec la facilitation des échanges et l'OMC

Les efforts de facilitation des échanges, comme la simplification des documents requis, la modernisation des procédures et l'harmonisation des prescriptions douanières, peuvent réduire considérablement les délais et les coûts nécessaires pour exporter et importer des marchandises. Selon l'OMC (2015)¹³, les coûts du commerce peuvent représenter l'équivalent d'un droit ad valorem de 134 pour cent sur un produit dans les pays à revenu élevé, et d'un droit de 219 pour cent dans les pays en développement.

Les membres de l'OMC sont parvenus à un consensus concernant l'Accord sur la facilitation des échanges (AFE) lors de la Conférence ministérielle de Bali en 2013. Cet accord qui est entré en vigueur le 22 février contient des dispositions visant à accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Il prévoit aussi des mesures permettant d'assurer une coopération effective entre les douanes et les autres autorités compétentes sur les questions de facilitation des échanges et de respect des procédures douanières. Il comporte par ailleurs des dispositions relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités dans ce domaine.

Grâce à la réduction des coûts et des délais, l'AFE devrait entraîner une augmentation des exportations des négociants existants et permettre à de nouvelles entreprises d'exporter pour la première fois. L'AFE devrait aussi entraîner une augmentation de 2,7 pour cent par an de la croissance des exportations mondiales et de plus de 0,5 pour cent par an de la croissance du PIB mondial à l'horizon 2015-2030. Les pays en développement devraient enregistrer des gains plus importants que la moyenne mondiale. On estime que la mise en œuvre rapide et complète de l'AFE fera augmenter leurs exportations de 3,5 pour cent par an et leur croissance économique de 0,9 pour cent par an. Globalement, deux tiers des bénéficiaires en découlant devraient aller aux pays en développement et aux pays les moins avancés¹⁴.

2.3.1. Plateforme d'information sur les normes OMC ISO¹⁵

L'Accord sur les obstacles techniques au commerce (Accord OTC) de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) vise à faire en sorte que les règlements techniques, les normes et les procédures d'évaluation de la conformité soient non discriminatoires et ne créent pas d'obstacles non nécessaires au commerce.

11 Ce programme est une initiative conjointe lancée par l'UE et le CCI. Il a pour objectif de promouvoir le commerce et les liens économiques dans la région méditerranéenne (Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Palestine, Tunisie et Turquie) en aidant les entreprises, en particulier les PME, à accéder à des services d'information gratuits en matière de commerce.

12 <http://exporthelp.europa.eu/thdapp/index.htm>

13 Source: https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/world_trade_report15_e.pdf

14 Selon les estimations, la mise en œuvre complète de l'AFE réduira les coûts du commerce mondial de 14,3 pour cent en moyenne; les pays africains et les pays les moins avancés (PMA) seraient ceux qui bénéficieraient de la plus forte réduction moyenne des coûts du commerce. La mise en œuvre complète de l'Accord pourrait également réduire de 47 pour cent le délai d'importation moyen. La réduction du délai d'exportation sera encore plus importante: selon les estimations, le délai moyen sera réduit de 91 pour cent

15 En Tunisie, l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI) est le Point National d'Information sur les OTC. La Tunisie par le biais de l'INNORPI a accepté le Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes (annexe 3 de l'Accord sur les Obstacles Techniques au Commerce) en adressant une notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève. Source: <http://www.innorpi.tn/fr/innorpi-point-national-dinformation-sur-les-obstacles-techniques-au-commerce>

De même, il reconnaît aux membres le droit de mettre en œuvre des mesures permettant d'atteindre leurs objectifs légitimes de politique générale, comme la protection de la santé et de la sécurité des personnes ou la protection de l'environnement. L'Accord OTC encourage fortement les membres à établir leurs mesures sur la base de normes internationales afin de faciliter le commerce. Par ses dispositions relatives à la transparence, il vise également à créer un environnement commercial prévisible¹⁶. Le système d'information sur les normes OMC ISO fournit des renseignements sur les organismes à activité normative qui ont accepté le Code de pratique OTC et sur leurs programmes de travail¹⁷.

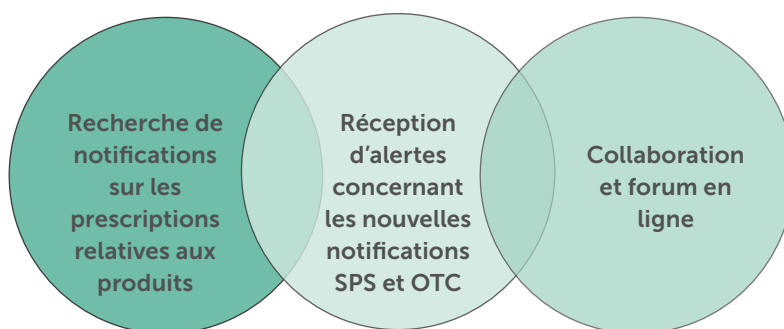
2.3.2. Le système d'information «ePing»: Service d'alerte et outil d'appui à l'export

Le système d'information «ePing» permet de suivre l'évolution des prescriptions relatives aux produits sur les marchés d'exportation (figure 2). Grâce aux données compilées par l'Organisation mondiale du commerce, le système d'information «ePing» s'adresse aux producteurs, négociants ou fonctionnaires gouvernementaux pour les informer lorsqu'un gouvernement prévoit de réviser sa réglementation sur les prescriptions relatives aux produits (Mesures sanitaires et phytosanitaires -SPS- et Obstacles techniques au commerce -OTC-).

En effet, les membres de l'OMC, doivent s'informer mutuellement quand ils prévoient de changer leurs prescriptions relatives aux produits et donner aux autres Membres la possibilité de formuler des observations sur ces prescriptions .

La plateforme «ePing» permet de s'inscrire pour recevoir des alertes par courrier électronique au sujet des révisions prévues de la réglementation concernant les produits et/ou les marchés. Le système «ePing» comporte aussi une plate-forme de communication qui permet de discuter et échanger concernant les modifications à venir avec d'autres parties prenantes et avec des fonctionnaires gouvernementaux, comme les points d'information SPS/OTC¹⁸.

Figure 2. Principales fonctionnalités du système «ePing»



Source: Elaboration à partir de l'information disponible sur le site <https://www.epingalert.org/fr#>

16 L'annexe 3 de l'Accord OTC contient le Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes, aussi connu comme le Code de pratique OTC. Les Membres de l'OMC sont tenus de faire en sorte que les institutions à activité normative de leur gouvernement central acceptent et respectent le Code de pratique et de prendre des mesures raisonnables pour que les institutions publiques locales, les organismes non gouvernementaux et les organismes régionaux à activité normative en fassent de même. Le Code de pratique contient un certain nombre de prescriptions en matière de notification liées aux normes, concernant l'acceptation ou la dénonciation du Code et la publication / disponibilité de programmes de travail. Source: <https://tbtcodes.iso.org/fr/sites/wto-tbt/home.html>

17 Les organismes à activité normative devraient utiliser les formules disponibles sur cette page pour notifier leur acceptation «Formule A» ou leur dénonciation «Formule B». La «Formule C» est à utiliser pour notifier l'existence de programmes de travail, y compris comment et où ils peuvent être obtenus, de préférence au moyen d'un lien direct vers un site Web. Les organismes à activité normative peuvent aussi présenter une version électronique de leur programme de travail en format pdf pour mise à disposition dans ce système.

18 Ces points d'information assurent souvent le lien entre des acteurs nationaux et d'autres Membres de l'OMC, et ils peuvent aider à suivre et résoudre des questions relatives à la réglementation à venir. Une page d'administration spécifique aide les fonctionnaires gouvernementaux travaillant sur les questions liées à la transparence dans le domaine des mesures SPS ou des OTC à gérer ePing au niveau national.

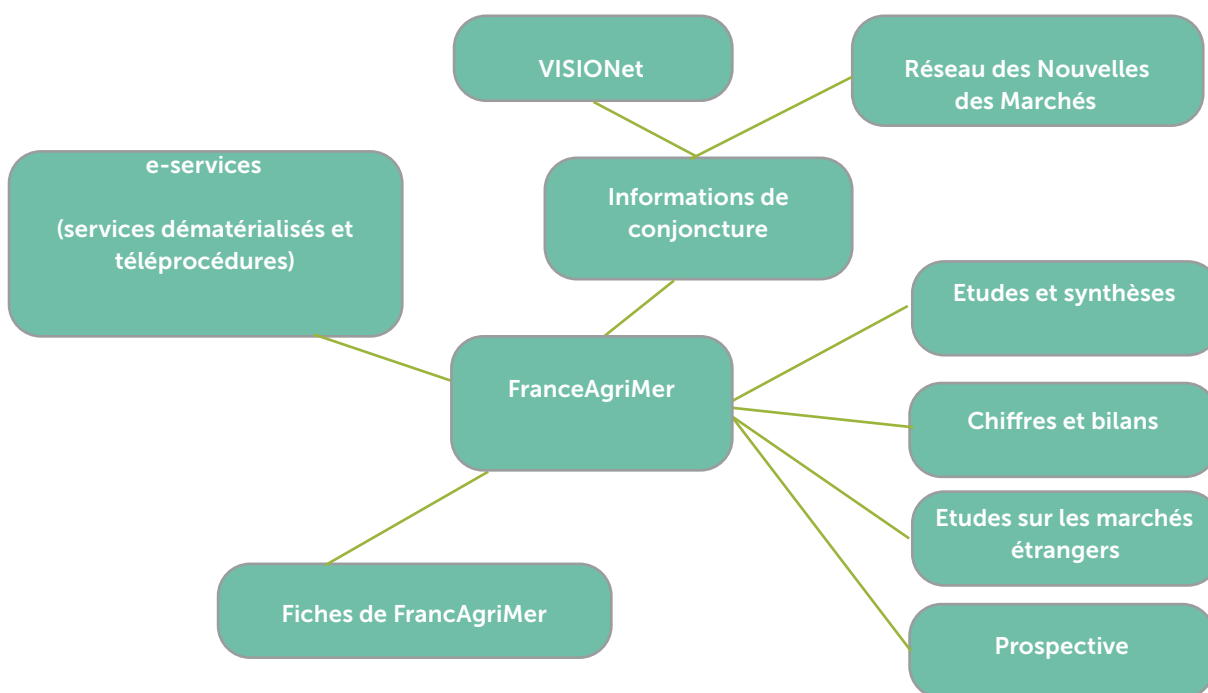
2.4 L'expérience française: FranceAgriMer

En France, c'est FranceAgriMer (Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer)¹⁹ qui coordonne l'essentiel de l'effort en matière de système d'information pour la promotion du secteur agricole français dans le cadre général de la politique agricole européenne²⁰.

FranceAgriMer se définit comme étant «un lieu d'information, d'échanges, de réflexions stratégiques, d'arbitrage et de gestion pour les filières françaises de l'agriculture et de la pêche, rassemblées au sein d'un même établissement».

Le système d'information mis en place par FranceAgriMer (figure 3) est un système global qui comprend plusieurs sous composantes, notamment des e-services (des services dématérialisés et des téléprocédures).

Figure 3. Principales composantes du SI de FranceAgriMer



Source: Elaboration à partir de l'information disponible sur le site <https://www.franceagrimer.fr>

INFORMATIONS DE CONJONCTURE

FranceAgriMer effectue un suivi précis de l'évolution des marchés agricoles et publie des informations de conjoncture. Celles-ci sont consultables par filière, date et type de contenu. Ainsi, les cotations des produits agricoles et de la mer sont consultables via l'outil VISIONet ou via le Réseau des nouvelles des marchés (RIM). Ce dernier délivre aux professionnels de l'agroalimentaire des informations sur les prix moyens, cours et cotations des fruits et légumes et d'autres produits frais périssables (fleurs, viande, poissons). L'ensemble des informations du site RIM est en accès libre.

19 FranceAgriMer est un établissement public administratif placé sous la tutelle du ministère en charge de l'agriculture, créé en 2009. <https://www.franceagrimer.fr/fam/content/download/37574/document/nouvelle%20palquette%20fram%202019%20A4%20web.pdf?version=9>

20 Le ministère français en charge de l'agriculture veille de son côté à présenter les points saillants du secteur agricole de plusieurs pays par la publication d'une collection de "fiches pays": politique agricole au sens large, commerce, négociations commerciales, relations bilatérales avec la France. La production de ces fiches est coordonnée par le "Bureau exportations et partenariats internationaux" de la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE). Leur rédaction est assurée notamment par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPE, les Conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays.

ETUDES ET SYNTHÈSES

La direction Marchés, études et prospective de FranceAgriMer publie régulièrement des études et synthèses sur des sujets variés (consommation, études variétales, coûts de production, etc.). Ces documents sont consultables par filière, date et type de contenu.

CHIFFRES ET BILANS

La direction Marchés, études et prospective de FranceAgriMer publie régulièrement des données chiffrées pour l'ensemble des filières: bilans, données statistiques et chiffres-clés. Ces documents sont consultables par filière, date et type de contenu.

ETUDES SUR LES MARCHÉS ÉTRANGERS

FranceAgriMer publie des veilles concurrentielles et des analyses de compétitivité sur les marchés, par filière et pour certains produits agricoles. Les documents sont consultables par filière, date et type de contenu.

PROSPECTIVE

FranceAgriMer réalise des exercices de prospective avec les différents acteurs des filières, destinés à alimenter leur réflexion par des représentations partagées de futurs possibles et à poser des bases de démarche stratégiques. La restitution des connaissances partagées, des hypothèses et scénarios élaborés collectivement fait l'objet de publications consultables en ligne (par filière et par date).

FICHES DE FRANCAGRIMER

FranceAgriMer publie des fiches filières «l'économie des filières agricoles et de la filière pêche et aquaculture». qui ont pour vocation à rassembler toutes les informations annuelles disponibles et permettre d'accéder rapidement à une information complète sur les marchés nationaux et internationaux pour plus d'une vingtaine de filières.

Sur un autre plan FranceAgriMer met à la disposition des opérateurs de la filière agricole et agroalimentaire, notamment les exportateurs, des services dématérialisés et des téléprocédures (e-services), rassemblées sous un portail d'accès unique²¹, qui permettent de réaliser en ligne des actions telles que²²:

- * Consultations de règlements, notamment la réglementation et les conditions sanitaires applicables aux importations d'animaux vivants, de denrées et de produits d'origine animale sur le territoire communautaire et français: conditions de contrôle, liste des pays tiers et des établissements en provenance desquels les importations sont autorisées, certificats sanitaires, conditions particulières,...
- * Système d'aide à l'exportation et de retrait de certificats et autres documents d'exportation: Ce service en ligne permet de rechercher les conditions sanitaires et phytosanitaires d'exportation vers les pays tiers d'animaux, de produits animaux, de végétaux et de produits végétaux ainsi que les conditions d'échanges intracommunautaires d'animaux de rente. Ce système permet de trouver différents modèles de certificats sanitaires exigés soit par les partenaires de la France, soit par l'Union européenne. Il permet aussi aux opérateurs concernés d'accéder à leurs demandes d'agrément à l'exportation.
- * Autres téléprocédures de commerce extérieur qui permettent aux opérateurs d'accéder aux informations, formulaires du commerce extérieur pour les filières lait et viande. Ce système permet la dématérialisation des certificats d'export "viande" et suivi des dossiers opérateurs.

21 <https://portailweb.franceagrimer.fr/portail/>

22 Elaboration à partir de l'information disponible sur le site <https://www.franceagrimer.fr/Services-en-ligne>

- * Inscription à une mesure d'aide et suivi des dossiers correspondants (certains programmes d'aide de l'UE, plan de structuration des filières agricoles et agroalimentaires, plan de modernisation des abattoirs, offre d'achat à l'intervention publique de beurre ou de lait écrémé en poudre, ...).
- * Services à la filière viticole: déclarations de contrôle pour la production et la récolte du matériel de reproduction végétative de la vigne, saisie des engagements ou avenants des viticulteurs bénéficiant de plans collectifs de restructuration de vignoble, demande d'aide aux investissements vitivinicoles, demandes et autorisations de replantation et de plantations nouvelles.
- * Services pour la filière des fruits et légumes: déclaration en ligne des organisations de producteurs de leurs indicateurs annuels, transmission par les organisations de producteurs des versions informatiques des fichiers de données (extracomptables, dépenses producteurs et listes des adhérents) liés à leur demande d'aide au titre de leur programme opérationnel.
- * Services pour la filière de la première transformation céréalière: saisie des données économiques des activités des intervenants, déclarations concernent les états statistiques mensuels du suivi de la collecte et des stocks ou/et de suivi des mises en œuvre des grains pour la première transformation. Les opérateurs peuvent également récupérer les informations sous forme de fichiers d'extraction. Les données agrégées sont et servent notamment à l'établissement des bilans de fin de campagne.
- * Services pour la filière laitière: collecte d'informations déclaratives obligatoires sur la filière lait (déclaration des organisations et associations d'organisations de producteurs de lait des volumes contractualisés, des volumes effectivement livrés dans l'année civile écoulée dans le cadre de ces contrats, déclaration annuelle des producteurs de lait de vache de la quantité de lait utilisé pour les ventes directes et déclaration des premiers acheteurs de lait de la quantité de lait cru qui leur a été livrée au cours de chaque mois).
- * Services aux acteurs de la filière oléicole: déclaration en ligne de leurs activités (données de production, trituration et conditionnement).
- * Services aux acteurs de la filière produits de la mer: déclaration des bases de données liées aux ventes des produits de la pêche et de l'aquaculture.
- * Services aux acteurs de la filière de la charcuterie: déclaration des données d'achats des principales pièces de porc utilisées en fabrication. Ces informations sont utilisées pour calculer un indice mensuel d'évolution du coût d'achat des pièces de porc utilisées en charcuterie, cela à des fins d'information et de référence, notamment dans le cadre de leurs relations contractuelles et commerciales.
- * Services aux stockeurs: saisie par les collecteurs, transformateurs et exportateurs des informations sur les sites de stockage (identification, localisation, capacités et caractéristiques techniques) .

2.5. L'expérience marocaine: le système d'information du MOROCCO FOODEX

MOROCCO FOODEX²³ est l'Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations (EACCE) au Maroc. Il est chargé du contrôle qualité, de la coordination, de la promotion et de la veille stratégique opérationnelle des exportations agricoles et alimentaires marocaines. L'intervention de cet organisme public au service du secteur privé couvre principalement trois branches:

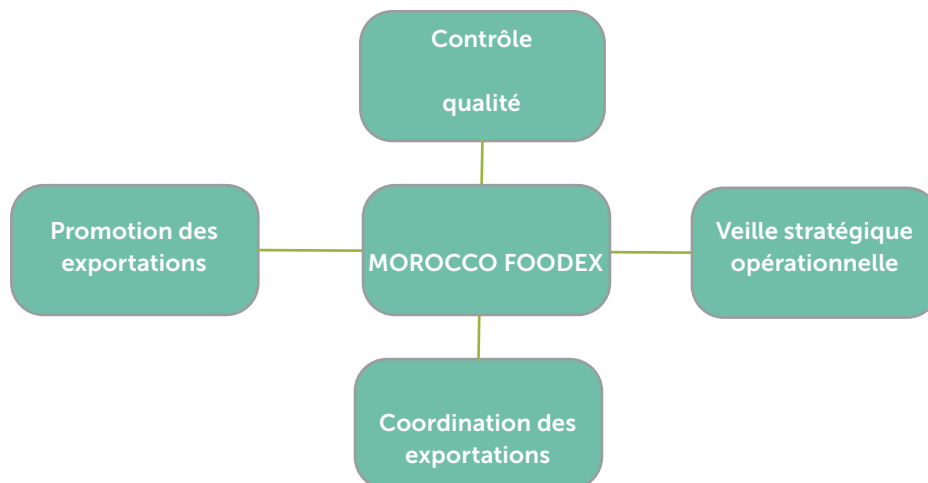
- * fruits et légumes frais (agrumes, tomates, fruits rouges, avocats et les autres produits maraîchers.);
- * produits végétaux transformés (conserves, fruits et légumes séchés ou congelés, huile d'olive, huile d'argan, céréales, légumineuses, épices, herbes, etc.);

23 MOROCCO FOODEX est un organisme public, crée en 1986, sous la tutelle du ministère marocain en charge de l'agriculture. C'est un Etablissement autonome de contrôle et de coordination des exportations agricoles et agroalimentaires marocaines.

* produits de la pêche (poisson frais, conserves, etc.).

Outil du Plan Maroc Vert et du Plan Halieutis, qui visent notamment la valorisation des produits à l'export et la diversification des marchés, MOROCCO FOODEX se doit d'acquérir une connaissance de l'environnement externe en vue d'identifier les opportunités et les menaces et anticiper les risques, dans le sens d'accompagner les partenaires marocains dans une optique de compétitivité internationale. Ainsi, le système d'information développé par MOROCCO FOODEX est articulé autour des missions fondamentales que jouent cet organisme dans le développement des exportations agricoles et agroalimentaires marocaines (figure 4).

Figure 4. Missions du MOROCCO FOODEX



2.5.1. La mission de contrôle technique et la plateforme d'information «EASY FOOD EXPORT»

Le contrôle technique est effectué conformément à la législation et la réglementation en vigueur, et selon les procédures planifiées et certifiées ISO 9001. Ce contrôle concerne l'agrèage sur le plan technique des unités de fabrication, de transformation de conditionnement et de stockage des produits alimentaires agricoles et maritimes destinés à l'exportation. Les produits présentés à l'exportation sont inspectés afin de garantir la conformité des produits marocains aux exigences législatives, réglementaires et normatives des marchés internationaux²⁴.

La solution digitale «EASY FOOD EXPORT» liée à l'activité du contrôle technique a pour mission l'amélioration d'un certain nombre d'outils et de dispositifs pour, d'une part, mieux maîtriser et canaliser les flux d'informations et de données se rapportant aux exportations des produits agroalimentaires marocains et, d'autre part, permettre l'échange de données informatisées avec les différents partenaires²⁵.

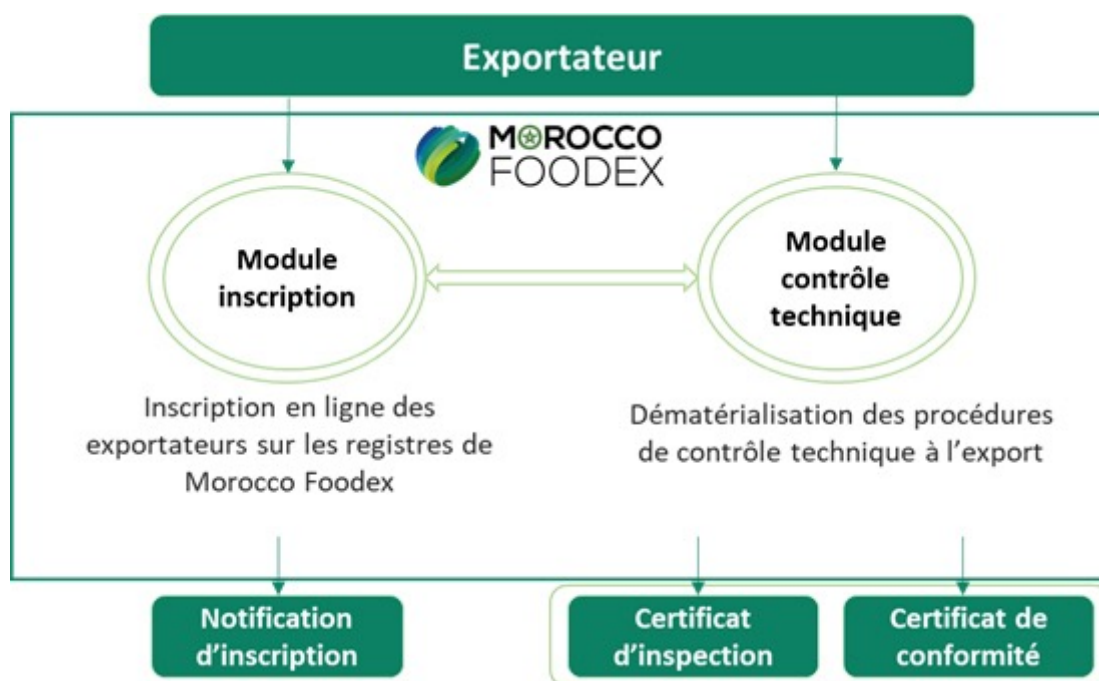
Les périmètres de cette plateforme (figure 5) concernent: i) le registre électronique des opérateurs (inscription en ligne des exportateurs sur les registres MOROCCO FOODEX, ii) dématérialisation des

24 Cette inspection est assurée par le biais de deux activités: i) un contrôle physique et organoleptique des produits qui vérifie leur conformité aux normes commerciales et autres exigences techniques applicables en matière de qualité minimale du produit, de qualité de classification, présentation, conditionnement, emballage, marquage-étiquetage, calibrage... ii) un contrôle analytique en complément du contrôle physique des produits.

25 Sur le plan opérationnel et organisationnel, cette activité de contrôle technique est assurée par des représentations régionales couvrant les principales régions de production, de fabrication, de transformation et /ou de conditionnement et d'expédition des produits alimentaires agricoles et maritimes à l'exportation. Un réseau de laboratoires accrédités accompagne ces représentations régionales pour accomplir les vérifications analytiques requises pour statuer sur la conformité des produits destinés à l'exportation selon les exigences des pays de destination. De même, MOROCCO FOODEX s'appuie sur ses représentations à l'étranger, dans les principaux marchés, pour en plus des missions de veille et de promotion, opérer des suivis de la qualité des arrivages des produits à destination.

procédures de contrôle technique à l'export et iii) échange de données informatisées (interfaçage et échange de données avec les partenaires).

Figure 5. Périmètres de la solution digitale «EASY FOOD EXPORT»



Source: <https://www.moroccofoodex.org.ma/fr/autorite-de-controle/controle-technique-et-agreage-des-unites/>

Ainsi, à partir du premier avril 2020 les demandes relatives aux processus de contrôle technique de MOROCCO FOODEX sont gérées par son système d'information «EASY FOOD EXPORT» et les documents «papiers» ne sont plus acceptés. Concrètement, ce système en ligne de facilitation du contrôle technique va permettre:

- * la transformation digitale vers le «Zéro Papier» en éliminant tous les documents produits dans les procédures de contrôle technique à l'exportation;
- * l'amélioration des services publics en assurant une interconnexion entre le système de MOROCCO FOODEX et les systèmes des administrations intervenant dans le domaine d'exportation des produits agricoles et alimentaires²⁶;
- * la simplification des formalités d'exportation en réduisant significativement le temps d'accomplissement des procédures d'exportations afin d'améliorer la compétitivité des exportateurs marocains.

Selon l'information relayée par les officiels marocains, la digitalisation aura un impact très positif dans l'optimisation de temps et la réduction délais actuels (7 jours pour l'agrèage technique des unités d'exportation, 2,5 jours pour l'inscription des exportateurs négociants et 1,5 jour pour le processus du contrôle de la conformité des produits alimentaires agricoles et maritimes destinés à l'export) qui seront nettement réduits²⁷.

26 Grâce à l'échange automatisé avec les organismes de contrôle et les points de passage frontalier, notamment le système BADR de l'Administration des Douanes et Impôts indirects, le certificat d'inspection pourra être transmis automatiquement pour l'obtention du bon douanier d'embarquement à travers le port Tanger Med qui offre à travers son portail «Port Community System» diverses solutions pour renforcer la compétitivité logistique des exportateurs marocains.

27 En 2018, environ 140 mille opérations de contrôle ont été effectuées par les services extérieurs de MOROCCO FOODEX au niveau national. Ces opérations portent sur environ 450 milles lots. Les services de contrôle

En tant qu'autorité de contrôle, MOROCCO FOODEX assure la préparation, l'application et le contrôle de la réglementation relative à la standardisation des produits. Ainsi, tous les produits marocains destinés à l'exportation doivent provenir de stations de conditionnement ou d'unités de fabrication ou de transformation dûment agréées.

Sur sa plateforme digitale, MOROCCO FOODEX, met à disposition de tous les opérateurs l'ensemble des guides, procédures et réglementations à l'exportation:

- * contrôle analytique;
 - * accréditations et agréments;
 - * liste des analyses des laboratoires;
 - * organisation de l'activité analytique.
- * contrôle technique des produits;
 - * instructions concernant les produits destinés à un entreposage provisoire dans les zones franches, avant exportation, instruction de délivrance du certificat d'inspection au point de sortie et instructions de contrôle de la menthe;
 - * procédures et formulaires de délivrance des attestations d'exportation prévues dans le cadre de l'aide financière de l'état à la promotion et à la diversification;
 - * procédure de certification de la conformité des produits et formulaires (Bon de mise à quai);
 - * certificat d'inspection - Certificat de conformité);
 - * procédure d'échantillonnage pour le contrôle analytique et Procès-verbal de prise d'échantillon de vins.
- * réglementations techniques concernant la législation marocaine, l'agriculture biologique, les réglementations européennes, la réglementation USA, les bases de données LMR & LMA et les signes distinctifs de la qualité;
- * agréage technique des exportateurs et des unités:
 - * procédure d'inscription des exportateurs:
 - instructions - Etablissement du dossier d'inscription;
 - instructions particulières de contrôle technique des exportations des fruits et légumes frais par voie terrestre vers les pays d'Afrique subsaharienne;
 - liste des documents pour l'export des produits frais vers les pays d'Afrique subsaharienne;
 - liste des documents à fournir pour l'inscription des conditionneurs;
 - liste des documents à fournir pour l'inscription des négociants;
 - formulaire pour l'obtention d'attestation d'exportateur de produits de la pêche hauturière;
 - formulaire de demande d'inscription comme exportateur;
 - formulaire d'engagement pour l'exportation de produits d'origine végétale (état frais);
 - formulaire - Engagement modalités contrôle à l'exportation;
 - formulaire - Engagement exportation des produits pêche.
 - * procédure de reconnaissance du système de gestion de la qualité:
 - formulaire demande reconnaissance du système de gestion de la qualité.
 - * cahier des charges:
 - cahier des charges pour les exportateurs des produits de la pêche;
 - cahier des charges pour l'exportation des produits d'origine végétale à l'état frais.

2.5.2. La mission de veille stratégique opérationnelle

Dans le cadre de sa mission de veille opérationnelle au profit des décideurs publics et privés du secteur d'exportation agricole et agroalimentaire, MOROCCO FOODEX assure la veille en matière de réglementations techniques, analytiques, et opérationnelles internationales. MOROCCO

procèdent au prélèvement de pas moins de 13 milles échantillons pour analyse. Ces opérations concernent environ 1400 unités d'exportation et près de 4000 exportateurs marocains.

FOODEX optimise la gestion de l'information (recherche, archivage, partage) et met à la disposition des utilisateurs une base de données avec un système d'accès adapté. Concrètement le système d'information de veille de MOROCCO FOODEX repose principalement sur quatre types de veille:

- * veille concurrentielle-commerciale destinée à surveiller et informer sur l'environnement concurrentiel du secteur agroalimentaire: exportations, productions, commercialisations, prix, promotion, logistique, information sur les opportunités du marché; les actions de promotion des concurrents; organisation de la distribution et mode de transport; mesures d'appui aux exportations; information sur l'offre des produits agroalimentaires; situation des prix ... etc;
- * veille technologique qui porte sur l'étude et le suivi des tendances et évolutions des aspects techniques et technologiques sur le secteur agroalimentaire en vue d'accompagner l'opérateur marocain en termes d'information technologique (nouveaux procédés de production et de conditionnement; nouveaux emballages, ...);
- * veille réglementaire commerciale qui permet d'assurer le suivi systématique de l'exécution des engagements convenus dans le cadre des accords commerciaux conclus, entre le Maroc et ses principaux partenaires, relatifs aux exportations des produits alimentaires agricoles et maritimes marocains. Ceci englobe notamment: les aspects institutionnels prévus par les accords; les aspects pratiques d'application des accords et les adaptations éventuelles des accords par rapport à un nouveau contexte. La veille réglementaire commerciale contribue également à obtenir de meilleures règles commerciales d'accès aux exportations marocaines en vulgarisant les mécanismes tarifaires d'accès aux marchés, essentiellement sur l'Union européenne, qui constitue le débouché principal des exportations marocaines et dont les artifices réglementaires sont multiples et assez complexes;
- * veille réglementaire technique qui porte sur le suivi de l'évolution et des changements de plus en plus fréquents des exigences réglementaires et normatives des principaux marchés ciblés par les exportateurs marocains (directives, règlements et normes UE, normes du Codex Alimentarius, norme CE-ONU, lois russes, lois phytosanitaires canadiennes, codes et normes internationaux, AMS of USDA and California olive oil standards, normes du Conseil oléicole international, ...).

2.5.3. La mission de promotions des exportations et le système d'accompagnement des exportateurs

Dans le cadre de sa mission de promotion des exportations, un centre d'accompagnement des petits et moyens exportateurs «CAP'EXPORT» a été mis en mars 2017 à la disposition des opérateurs marocains désirant conquérir le marché international et un système d'information a été développé pour bien orienter et informer les primo- exportateurs (avec un accès en ligne sur la procédure d'accompagnement)²⁸.

Une plateforme en ligne permet de fournir des informations relatives aux conditions d'accès aux marchés internationaux et des informations pour les principaux produits exportés par le Maroc et à destination des principaux marchés. Ainsi, en analysant la configuration des exportations agroalimentaires marocaines une liste de 300 couples produits-marchés prioritaires a été sélectionnée. Cette plateforme en ligne permet la collecte, la centralisation et la mise à jour en continue des informations sur les principaux produits exportés et marchés cibles du Maroc afin de constituer à terme, une base de données sur les marchés internationaux.

Ce système d'information permet également d'informer les petites et moyennes entreprises sur les conditions réglementaires et tarifaires pour accéder à ces marchés. Ces outils permettent d'offrir aussi des indications commerciales sur les marchés des pays cibles, tailles, leurs importations et les pays concurrents.

28 Ce centre a pour objectifs: i) l'orientation des primo-exportateurs dans les différentes démarches d'exportation, ii) l'appui et le soutien des PME pour l'obtention de l'agrément MOROCCO FOODEX, iii) l'information des primo-exportateurs sur les conditions d'accès aux différents marchés, iv) l'animation des formations ciblées et pratiques relatives aux exigences normatives et réglementaires exigées par les pays de destination et les systèmes de management de la qualité et v) la réalisation des missions de diagnostic à l'export.

2.6. L'expérience algérienne en information sur les exportations²⁹

En Algérie, c'est l'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur (ALGEX), placée sous la tutelle du ministère algérien en charge du commerce, qui prend en charge le développement de l'ensemble de toutes les exportations (hors hydrocarbures). ALGEX participe également à la définition de la stratégie de promotion du commerce extérieur, notamment pour les exportations agricoles, et de la gestion des instruments de promotion des exportations au bénéfice des entreprises exportatrices algériennes.

Cette agence est chargée de la mise en place et la gestion de systèmes d'information statistique sectoriels et globaux sur les potentialités à l'exportation. Ainsi, l'ALGEX publie sur son site web un ensemble de «fiches produit», notamment pour quelques produits agricoles et agroalimentaires (boissons, caroube, figues de barbarie, miel, produits de la Pêche, pommes de terre) qui aident à identifier l'offre exportable algérienne ou le potentiel à l'exportation d'un produit et/ou d'un secteur et les entreprises susceptibles de contribuer à la promotion de ces exportations. L'agence se charge également de la diffusion de publications dédiées aux exportateurs algériens (Guide signalétique de l'exportateur, Répertoire des exportateurs algériens, Manuel de l'exportateur des produits agricoles, Recueil des procédures à l'export, ...). L'ALGEX assure actuellement via sa plateforme web une diffusion sélective d'information vers les utilisateurs enregistrés.

L'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur assure le maintien d'une base de données sur les importations et les exportations et un fichier national sur les opérateurs algériens intervenant dans le commerce extérieur du pays. L'ALGEX dispose aussi de toutes les données traitant de l'information commerciale par tous les moyens et notamment par des connexions discrètes aux bases de données statistiques du centre national de l'informatique et des statistiques de l'administration des douanes.

L'agence assure également la veille sur les marchés internationaux et leur impact sur les échanges commerciaux de l'Algérie. Elle participe à l'analyse économique de l'évolution de la conjoncture prévalent sur le marché international des produits présentant un intérêt pour le commerce extérieur de l'Algérie et le suivi des marchés mondiaux et la réalisation d'études prospectives globales et sectorielles sur les marchés extérieurs.

Sur un autre plan, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI)³⁰ a programmé depuis 2016 la mise en place d'une plateforme de services d'information sur les marchés extérieurs dénommée SALIMEX (Système algérien d'information sur les marchés extérieurs). Ce système vise à soutenir et accompagner les exportateurs algériens dans leur démarche d'investigation, d'identification et d'information sur les marchés de pays étrangers. Ce système basé sur les TIC devrait impliquer les services économiques des représentations diplomatiques algériennes à l'étranger. Au niveau de la CACI, la cellule SALIMEX, réceptionne toutes les données, procède à leur analyse, à leur validation et à leur mise en forme finale pour ensuite les diffuser à travers le web sur le portail. Ce système d'information est destiné également aux institutions et organismes algériens d'appui aux exportations -hors hydrocarbures- pour leur offrir une veille informationnelle sur les relations bilatérales de l'Algérie sur le plan économique et commercial.

2.7. L'expérience tunisienne

2.7.1. L'ONAGRI: Alerte, veille et intelligence au service de l'agriculture tunisienne

L'Observatoire national de l'agriculture (ONAGRI) est un centre de ressources spécialisé dans le domaine des données, informations et connaissances agricoles.

L'ONAGRI a mis en place et coordonne un système d'information qui permet de suivre et d'analyser la conjoncture agricole nationale et internationale. L'observatoire est chargé de rassembler, d'enrichir et de mettre à disposition des données et des statistiques nationales et internationales dans un objectif d'assistance aux décideurs et autres opérateurs du secteur de l'agriculture et de la pêche (producteurs, exportateurs, chercheurs).

²⁹ Cette section est basée essentiellement sur l'information disponible auprès de l'Agence nationale de la promotion du commerce extérieur (ALGEX). Source: <http://www.algex.dz/>

³⁰ La CACI est l'institution représentant auprès des pouvoirs publics algériens, les intérêts généraux des secteurs du commerce, de l'industrie et des services.

L'ONAGRI gère également un grand fonds et une base de données documentaire «DOCAGRI» (plus de 25 mille références et documents sur microfiches et plus de 10 mille ressources en version papier).

A travers sa plateforme en ligne³¹, l'information diffusée et facilitée par l'ONAGRI touche à plusieurs niveaux et opérateurs du système agricole tunisien:

- * des données statistiques et indicateurs sur la performance du secteur (annuaires des statistiques agricoles, enquêtes sur les principales campagnes agricoles, production, prix, investissements, échanges extérieurs de la Tunisie, ...);
- * les mercuriales qui recensent les cours-prix des produits agricoles sur les principaux marchés d'intérêts national et régional en Tunisie (marchés de gros);
- * des fiches sectorielles, des indicateurs et des tableaux de bord pour les principales filières agricoles en Tunisie (céréales, produits de l'élevage, produits de la pêche, huile d'olive, agrumes, ...);³²
- * des indicateurs de suivi et évaluation (projets annuels de performances -pap-);
- * des indicateurs de suivi de la situation hydrique de la Tunisie (pluviométrie, situation des barrages, ...);
- * des documents techniques, règlementaires et législatifs (cahiers des charges, JORTAGRI, ...).

Grâce à son système de veille, l'ONAGRI diffuse principalement trois publications phares à l'intention des opérateurs du secteur qui sont:

- * La lettre de l'ONAGRI est une publication trimestrielle qui a comme objectif de nourrir le dialogue et l'échange sciences-société sur des questions diverses. Cette lettre s'adresse à un public très large et présente une lecture synthétique et choisie des principales publications concernant des thèmes d'actualité ou les innovations techniques et scientifiques en relation avec le développement du secteur agricole dans son ensemble. Elle permet également d'informer la société sur des sujets spécifiques importants et d'actualité (nouvelles réglementations, accords en cours de négociations).
- * «ONAGRI Vigilance» qui est un bulletin mensuel d'information et d'alerte des risques-menaces-changements constatés aux niveaux national ou international et qui peuvent avoir des incidences sur le système agricole tunisien (instabilité des prix des matières premières, événements climatiques extrêmes, fluctuations des productions, découvertes scientifiques, apparitions de fléaux ou de maladies, nouvelles réglementations internes ou externes, ...).
- * Les «Notes de veille» qui, en fonction de l'urgence et la pertinence des sujets, ciblent particulièrement des sujets spécifiques (faits saillants, nouvelles tendances sur les marchés, les prix, évaluation des récoltes et des échanges à des saisons bien déterminées, covid-19, ...).

L'expérience du portail AGRIDATA³³

L'AGRIDATA est un portail des données ouvertes de l'agriculture qui a été lancé en 2018 par l'ONAGRI³⁴. Le Ministère a assigné à l'ONAGRI la coordination de collecte et la publication des données ouvertes produites par les services administratifs relevant du MARHP (figure 6)³⁵. Actuellement, le système

31 <http://www.onagri.nat.tn/>

32 Les fiches relatives à ces filières fournissent aux utilisateurs et opérateurs de ces filières des séries d'indicateurs de leurs activités sous forme de graphiques et tableaux qui permettent de capter leurs performances de l'amont à l'aval.

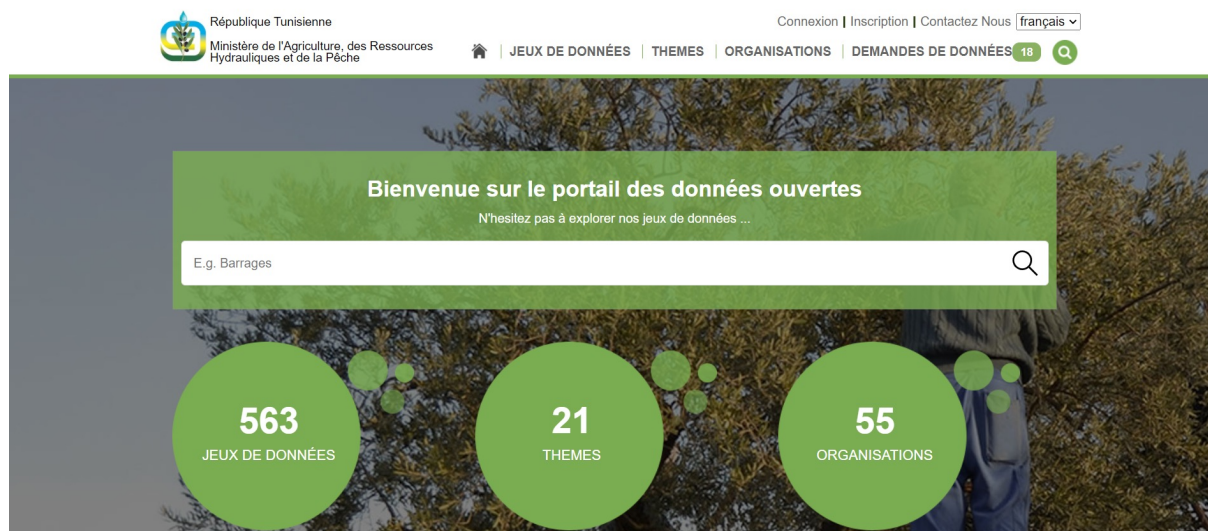
33 Cette nouvelle plateforme coordonnée par l'ONAGRI vient remplacer deux anciennes plateformes numériques E-STAT et OPEN DATA initiées depuis 2015 afin d'instaurer un système d'information numérique permettant de développer et de renforcer le système d'information de l'observatoire.

34 <http://www.agridata.tn/>

35 Selon l'Open Knowledge Foundation (<https://okfn.org/>), les données ouvertes ou Open Data sont des données auxquelles l'accès est totalement public et libre de droit, au même titre que l'exploitation et la réutilisation. Par la participation universelle, ces données peuvent offrir de multiples opportunités pour étendre le savoir humain et créer de nouveaux produits et services de qualité.

AGRIDATA est alimenté par 563 jeux de données relatives aux domaines de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche collectées auprès de 55 organismes (directions techniques centrales, institutions publiques, Groupements interprofessionnels et commissariats régionaux de développement agricole, ...).

Figure 6. Plateforme «AGRIADTA»



Source: <http://www.agridata.tn>

Ces données brutes sont classées selon 21 thématiques différentes qui couvrent principalement:

- * activités de production végétale;
- * activités de production animale;
- * alimentation pour animaux;
- * pêche et aquaculture;
- * secteur de l'aviculture;
- * activités de l'agriculture biologique;
- * échanges extérieurs;
- * suivi des prix de gros et des marchés mondiaux;
- * aménagements des terres agricoles;
- * structures et infrastructure agricole;
- * investissement agricole;
- * main d'œuvre agricole;
- * ressources en eau;
- * exploitation des eaux;
- * eau potable;
- * données Climatiques;
- * documentation et législation;
- * enseignement, recherche et vulgarisation;
- * forêts;
- * santé animale, sécurité et contrôle sanitaire.

La plateforme AGRIDATA est accessible en langues arabe et française et inclut la fonctionnalité qui permet aux utilisateurs de solliciter de nouvelles données qui ne figurent pas encore parmi la liste des données accessibles.

Fort est de remarquer que le grand effort consenti pour l'alimentation et la coordination de AGRIDATA devrait être nourri par la création d'un référentiel de métadonnées statistiques qui structure, centralise et assure la cohérence de toute l'information statistique disponible grâce à des règles d'identification selon les standards internationaux. Ceci devrait faciliter l'utilisation à grande échelle de toutes ces données disponibles et leurs échanges.

2.7.2. Le Réseau tunisien de veille et d'intelligence économique (RTVIE): une expérience généraliste non aboutie³⁶

Dans le cadre du «Projet de promotion des exportations tunisiennes 2009-2012»³⁷, mis en œuvre en Tunisie par le Centre du commerce international (ITC) avec la participation technique et financière du Gouvernement suisse et visant la promotion des exportations tunisiennes, un réseau tunisien d'intelligence, d'analyse et de veille économique et commerciale a été mis en place auprès du ministère tunisien chargé du commerce en 2012 (<http://www.intelligenceeconomique.tn/>).

Ainsi, une plateforme de collecte et d'analyse de la veille a été créée. Elle est gérée par un comité de veille avec un représentant pour chaque institution membre de ce même comité à savoir: le Ministère du Commerce et de l'artisanat, la Chambre de commerce et d'industrie de Tunis (CCIT), le Centre de promotion des exportations (CEPEX), l'Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI) et l'Association tunisienne de l'intelligence économique (ATIE).

Ce projet ambitionnait à renforcer la capacité des institutions tunisiennes d'appui au commerce en matière d'étude, d'analyse et de conseil et d'intelligence économique et commerciale sur des thèmes stratégiques liés à la promotion des exportations de biens et services au bénéfice des milieux d'affaires. Une série de notes de veille préparées et présentées sur la plateforme de collecte et le site web du réseau devrait concerner en premier lieu les secteurs de l'agro-industrie et du textile.

En outre, ce projet visait à améliorer la visibilité du potentiel tunisien au travers du Portail Web spécifiquement dédié à la promotion des entreprises qui disposent d'une ouverture vers les marchés internationaux, par une meilleure exposition de leurs produits à l'international.

Malgré toutes les avancées, le réseau tunisien d'intelligence et de veille économique et son site internet sont en silence depuis 2013 et leur pérennité n'a pas pu être assurée³⁸.

2.7.3 Autres systèmes tunisiens pour la facilitation des exportations agricoles

Le Centre de promotion des exportations (CEPEX), établissement public tunisien agissant sous la tutelle du ministère du commerce, s'insère dans le dispositif institutionnel d'appui au secteur privé et agit dans le cadre des objectifs nationaux de promotion des exportations tunisiennes. Le CEPEX est un organisme clé dans la promotion des exportations et l'accès aux marchés des produits agricoles et agroalimentaires. Il met à la disposition des exportateurs tunisiens de produits agricoles et agroalimentaires un système d'information et de veille concurrentielle afin de les aider au mieux à accéder aux nouveaux marchés. Il offre également ses services d'information aux opérateurs étrangers afin de les renseigner sur les atouts de l'offre tunisienne en matière de qualité des produits agricoles et agroalimentaires.

A travers les différents supports de communication (portail, newsletter, publications, mailing...), le CEPEX met à la disposition des exportateurs une multitude d'informations telles que:

36 Le nom original «Réseau tunisien d'intelligence d'analyse et de veille économique et commerciale (RIAVEC) a été remplacé par la Tunisie en février 2012 au profit de Réseau Tunisien de Veille et d'Intelligence Economique (RTVIE).

37 Ce projet était structuré autour de trois modules: i) établissement d'un réseau tunisien d'intelligence, d'analyse et de veille économique et commerciale, ii) stratégies d'exportation dans les secteurs agroalimentaire et services et iii) mise en œuvre des stratégies d'exportations.

38 Dès 2008, le Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) met en place un projet d'intelligence économique afin d'accompagner les entreprises exportatrices tunisiennes avec l'aide du Programme des Nations Unis pour le Développement (PNUD). Ce projet de promotion des exportations tunisiennes développe en 2009 un Réseau Tunisien d'Intelligence et de Veille Economique (RIAVEC) avec cette fois-ci un financement du gouvernement suisse. Ce réseau, fruit d'une collaboration entre le Ministère du Commerce et de l'Artisanat, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de Tunis (CCIT, à qui la gestion du réseau a été confiée). Source: <https://portail-intelligence-afrique.com/fiches-ie-pays/lintelligence-economique-tunisie-2/>

- informations sur les marchés / Fiches pays³⁹;
- informations sur le secteur agricole et agroalimentaire;
- études stratégiques par produit ou par marché;
- veilles réglementaires;
- informations sur les foires et salons internationaux organisés par le CEPEX;
- mesures d'encouragements à l'export;
- informations sur les atouts et le potentiel à l'exportation de la Tunisie;
- répertoires des exportateurs tunisiens.

Le CEPEX, dans le but d'aider les exportateurs tunisiens à accéder aux marchés étrangers et améliorer les performances d'exportation, organise des participations collectives aux plus prestigieux des salons du secteur agricole ainsi que des missions de prospections sur les marchés non traditionnels. Par ailleurs, le CEPEX gère un mécanisme de soutien technique et financier pour appuyer les actions de promotion et impulser davantage la compétitivité du produit tunisien à l'international.

D'autres initiatives sont mises en place en Tunisie pour la facilitation des exportations agricoles. «Easy Export» est un projet pilote qui a pour objectif de dématérialiser les formalités relatives au commerce extérieur, réduire les délais d'exportation par l'amélioration des délais d'expédition, améliorer la coordination entre les intervenants dans le processus d'exportation pour l'échange et le partage de l'information, réduire les coûts pour les micros, petites et moyennes entreprises (MPME), faciliter l'accès des MPME aux informations et outils permettant leur intégration dans le commerce international. Les MPME exportatrices de produits agricoles sont incluses dans la phase pilote de ce projet de facilitation des exportations initié en 2019.

³⁹ http://www.cepex.nat.tn/article/Nouveaux_Exportateurs

3

Analyse «pouvoir et intérêt» du réseau des parties prenantes

Cette section présente un essai d'évaluation des parties prenantes du système d'information à mettre en place par l'ONAGRI permettant d'identifier les différents acteurs et déterminer leurs intérêts respectifs et l'influence qu'ils pourraient avoir sur le fonctionnement et le développement de ladite plateforme d'information¹.

En effet, la conception et la mise en marche de ce système d'information sur les exportations agricoles tunisiennes font intervenir un ensemble d'acteurs (principalement des utilisateurs des informations fournies par la plateforme, contributeurs qui alimentent la plateforme et gestionnaires qui organisent la plateforme d'information).

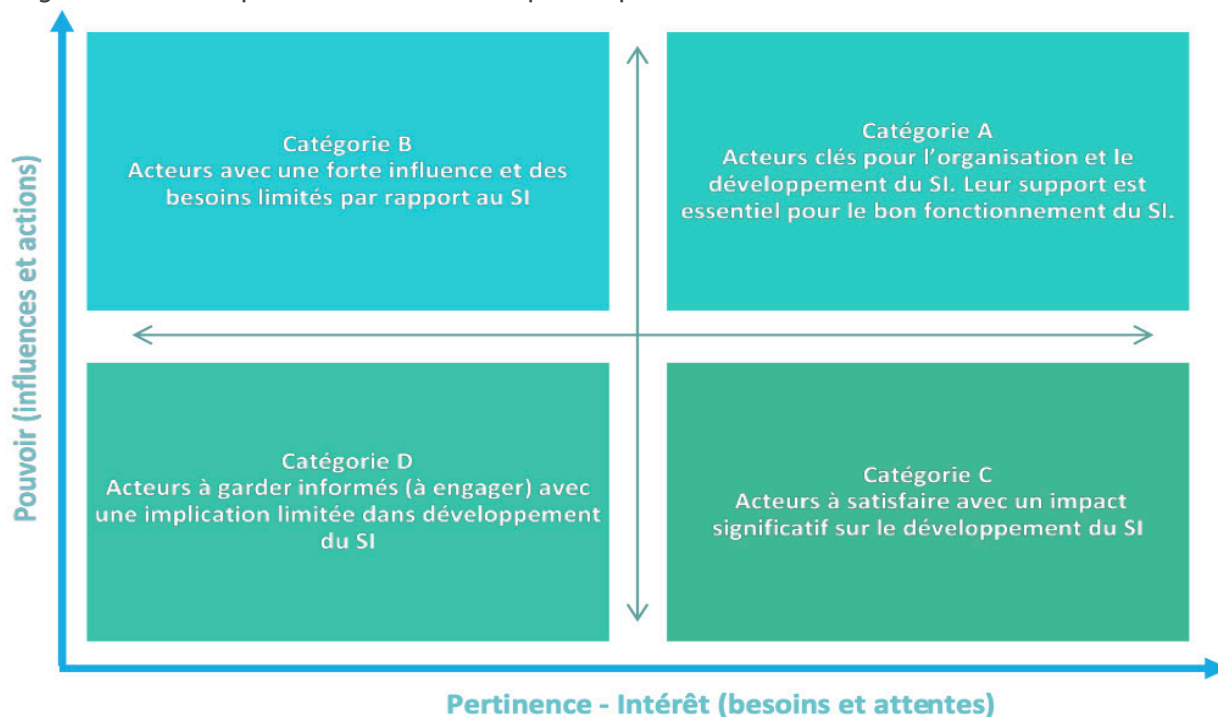
Ces acteurs devraient être identifiés par rapport à deux dimensions majeures:

- i) leurs influences et actions;
- ii) leurs besoins et attentes.

La matrice «pouvoir et intérêt» des parties prenantes avec ses quatre quadrants (figure 7) permet d'apprécier le niveau du «pouvoir-influence» de chaque partie prenante (acteur) et de l'intérêt (en termes de besoins et attentes) qu'elle pourrait porter au système d'information à mettre en place.

¹ Les acteurs du SI sont les producteurs et les utilisateurs d'informations. Les utilisateurs peuvent être des utilisateurs intermédiaires ou des utilisateurs finaux.

Figure 7. Matrice «pouvoir et intérêt» des parties prenantes du SI



Le tableau 1 présente une cartographie résultat de cette analyse et constitue une tentative de dresser une liste des différents acteurs selon leurs rôles et leur positionnement par rapport à la matrice «pouvoir et intérêt».

Cette analyse des parties prenantes adaptée au contexte tunisien tient compte principalement:

- * des attentes exprimées lors de la consultation des différentes parties prenantes (voir Annexe 2). Ces consultations ont constitué une source de première importance pour la réflexion sur la meilleure option de prendre en considération les disponibilités de l'information en Tunisie (et les limites);
- * de l'organisation officielle du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche et les missions et attributions des différents départements impliqués du MARHP;
- * du benchmark de certaines expériences nationales et internationales en matière de systèmes d'informations agricoles avec une composante axée sur la promotion et la facilitation des exportations.

Tableau 1. Cartographie des parties prenantes du système d'information proposé

Partie prenante	Rôle	Catégorie (pouvoir/ intérêt)
Observatoire national de l'agriculture (ONAGRI)	<ul style="list-style-type: none"> - coordonnateur et gestionnaire du système d'information global à mettre en place et ses différents sous-systèmes: <ul style="list-style-type: none"> * production nationale; * réglementation nationale; * régulation nationale; * répertoire national des stations de conditionnement; * répertoire national des exportateurs; * marchés extérieurs. - collecteur-bénéficiaire des informations et statistiques nationales et internationales relatives au secteur de l'agriculture et de la pêche; - concepteur et analyste des indicateurs; - diffuseur des informations et les données collectées; - diffuseur des tableaux de bords; - diffuseur d'alertes / veille; - gestionnaire de la base de données sur la réglementation (textes législatifs, normes...). 	Catégorie A
Direction générale de l'organisation, de l'informatique, de la gestion des documents (DGOIGD)	<ul style="list-style-type: none"> - coordonnateur du développement de l'utilisation des TIC au sein du ministère de l'agriculture (et de ses établissements) et des actions relatives au développement de l'administration électronique et l'instauration des prestations interactives en ligne; - responsable de la politique du ministère de l'agriculture dans le domaine de la sécurité informatique et la sécurité des transactions électroniques; - supervision et suivi des plans et projets informatiques (notamment ceux relatifs à l'instauration des prestations administratives interactives en ligne au niveau des institutions relevant de l'autorité du ministère de l'agriculture); - actionnaire dans la simplification et la dématérialisation des procédures administratives du ministère; - responsable de la politique du MARHP en matière de liaison des réseaux informatiques entre les structures centrales et régionales relevant du ministère et entre lesdits réseaux et les autres structures externes pour l'exploitation des services internet et des applications nationales. 	Catégorie B

Partie prenante	Rôle	Catégorie (pouvoir/ intérêt)
Direction générale des études et du développement agricole (DGEDA)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire-utilisateur d'informations / données statistiques pour la réalisation d'études et analyses du secteur (notamment les études relatives aux perspectives de développement agricole à moyen et long terme); -bénéficiaire d'informations / données statistiques pour l'exécution et l'évaluation des programmes et projets de développement du secteur; -bénéficiaire d'informations / données statistiques pour l'élaboration des budgets économiques agricoles et le suivi de la conjoncture agricole analyses économiques relatives aux politiques de développement agricole; -fournisseur -contributeur de données statistiques / informations (résultats d'enquêtes, recherches et analyses relatives à l'agriculture et à l'emploi dans le secteur agricole); -fournisseur d'informations (plans de développement, études et analyses relatives à la promotion du secteur agricole); -fournisseurs de données statistiques et enquêtes agricoles (et leurs analyses); -fournisseur d'indicateurs de conjoncture économique; -fournisseur d'indicateurs de conjoncture économique. 	Catégorie C
Bureau de la planification et des équilibres hydrauliques (BPEH)/ Autres départements responsables des autres intrants agricoles	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire d'informations (quantitatives et qualitatives) pour l'analyse de la demande d'eau des filières agricoles, la fixation des besoins en eau des différents secteurs socio-économiques et la proposition de plans et programmes pour l'allocation des ressources en eau aux différents utilisateurs. 	Catégorie D
Direction générale des affaires juridiques et foncières (DGAJF)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire d'informations pour la conception et la mise en forme des projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au secteur de l'agriculture et de la pêche; -bénéficiaire d'informations pour suivre et coordonner l'application des textes législatifs et réglementaires. 	Catégorie D
Direction générale des affaires juridiques et foncières (DGAJF)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire d'informations pour élaborer des projets de textes de conventions internationales relatives et assurer le suivi des procédures de leur approbation.; -bénéficiaire d'informations pour alimenter la banque de données juridiques relatives au secteur agricole et organiser son exploitation. 	Catégorie D

Partie prenante	Rôle	Catégorie (pouvoir/ intérêt)
Bureau d'appui aux exportateurs des produits agricoles	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire d'informations pour aider les exportateurs dans la constitution de leurs dossiers et de les informer sur les procédures à entreprendre; -bénéficiaire d'informations pour aider les exportateurs auprès des différents services concernés du ministère pour la réalisation de leurs opérations dans les meilleures conditions; -fournisseur d'informations et de statistiques sur la nature et la fréquence des problèmes et obstacles (feedback) qui peuvent servir en termes de politiques et stratégies. 	Catégorie C
Observatoire national de suivi des exploitations agricoles (ONSEA)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire d'informations pour l'élaboration de la base de données des exploitations agricoles, la mettre à jour et veiller à sa bonne exploitation. 	Catégorie D
Direction générale de la production agricole (DGPA)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire d'informations pour la programmation, l'organisation et le suivi des campagnes agricoles; -bénéficiaire d'informations pour la préparation des stratégies, programmes et des plans de développement de la production agricole; -bénéficiaire d'informations statistiques nécessaires à la réalisation des études techniques, programmer et suivre les différentes études relatives à la production agricole; -bénéficiaire d'informations statistiques pour suivre les coûts à la production et quantifier les besoins du secteur en semences, plants et intrants; -bénéficiaire d'informations statistiques nécessaires à la réalisation des études techniques, programmer et suivre les différentes études relatives à la production agricole; -bénéficiaire d'informations pour la coordination avec les organismes professionnels du système de production biologique. 	Catégorie C

Partie prenante	Rôle	Catégorie (pouvoir/ intérêt)
Direction générale de la production agricole (DGPA)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire d'informations pour la conception des normes techniques et technico-économiques de production et la promotion de la qualité; -bénéficiaire d'informations pour la coordination avec le secteur industriel; -bénéficiaire d'informations / données statistiques pour l'élaboration et le suivi des programmes de réserves de régulation des produits stratégiques; -bénéficiaire d'informations / données statistiques pour suivre l'évolution des prix et les coûts des productions; - bénéficiaire d'informations / données statistiques pour la création d'une banque de données interne à la direction; - gestion des informations collectées par les observatoires régionaux et leur diffusion à travers les réseaux régionaux; - bénéficiaire d'informations / données statistiques pour la programmation, l'encadrement, l'organisation, le suivi des campagnes agricoles; - bénéficiaire d'informations / données statistiques pour œuvrer à trouver un équilibre entre les disponibilités et les besoins (collecte, stockage, marché national, transformation et exportation); - bénéficiaire d'informations / données statistiques pour l'élaboration et le suivi des programmes de réserves de régulation des produits stratégiques; - fournisseur de statistiques et de données techniques. 	Catégorie C
<p>Direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels (DGFIOF)</p> <p>Agence de promotion des investissements agricoles (APIA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire d'informations / données statistiques pour l'élaboration des procédures relatives à l'encouragement de l'investissement dans le secteur; -bénéficiaire d'informations / données pour le suivi des activités et l'évaluation des intervention des structures professionnelles agricoles; -bénéficiaire d'informations/données pour la promotion des structures professionnelles agricoles, le suivi et l'évaluation de leurs activités et le contrôle de leur fonctionnement; -bénéficiaire d'informations/données pour la participation et la mise au point des dossiers relatifs au financement des projets et programmes des programmes de coopération financière du ministère. 	Catégorie C
<p>Direction générale du financement, des investissements et des organismes professionnels (DGFIOF)</p> <p>Agence de promotion des investissements agricoles (APIA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire d'informations/données pour la participation à la conclusion des accords avec les bailleurs de fonds dans le cadre de la coopération internationale; -bénéficiaire de données statistiques pour l'élaboration du tableau de bord de la DGFIOF; -bénéficiaire d'informations/données pour la mobilisation des ressources de financement des projets agricoles; -fournisseur de données statistiques concernant le système du crédit agricole (crédits agricoles de compagnie et les crédits d'investissement); -fournisseur de données statistiques / informations sur le système de crédit et d'investissement; -fournisseur de données statistiques/informations relatives aux structures professionnelles. 	Catégorie C

Partie prenante	Rôle	Catégorie (pouvoir/ intérêt)
Direction générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles (DGSVCIA)	<ul style="list-style-type: none"> - fournisseur du service de contrôle phytosanitaire des produits végétaux et aux frontières (à l'importation et à l'exportation); - fournisseur de services et d'informations sur l'état phytosanitaire (et les résidus) des produits végétaux à l'intérieur du pays ; - fournisseur de services et d'informations sur le contrôle technique à l'exportation des produits agricoles obtenus selon le mode biologique; - homologateur des autorisations d'importation des produits et intrants agricoles; - organisateur du système d'alerte pour lutter contre les fléaux - fournisseur de statistiques et d'informations concernant la protection et la qualité des produits agricoles; - fournisseurs d'information et de service pour la liaison et la coordination avec les établissements nationaux et internationaux spécialisés dans le contrôle sanitaire, la qualité des intrants et produits végétaux; -fournisseur d'informations sur le catalogue officiel des variétés végétales. 	Catégorie C
Direction générale des services vétérinaires (DGSV)	<ul style="list-style-type: none"> - responsable de l'agrément des établissements de production, de préparation, de stockage, de distribution et l'utilisation des produits d'origine animale; - fournisseur de service / responsable des certificats officiels de qualité des animaux et des produits animaux; - fournisseur de service / responsable du contrôle sanitaire et de la qualité des animaux et des produits d'origine animale à l'importation et à l'exportation; - coordonnateur des stratégies, programmes et actions de contrôle des maladies animales, de protection sanitaire, d'hygiène et de qualité des produits animaux; - bénéficiaire d'informations/données pour le renforcement et le développement des relations de coopération sanitaire avec les pays et les organisations régionales et internationales spécialisées; - fournisseur d'informations concernant les normes techniques (et les médicaments et les produits biologiques utilisés) dans le cadre des programmes de prévention et la lutte contre les maladies animales et le suivi de leur qualité; - fournisseur de service / responsable du contrôle sanitaire des viandes et dérivés et des produits de la mer et de l'aquaculture, du lait et ses dérivés, les œufs et les autres produits d'origine animale (production, abattage , transport, conservation, transformation, traitement, conditionnement, stockage, distribution et manipulation); - fournisseur de service / responsable du contrôle sanitaire (et de la qualité) des animaux et de leurs dérivés à l'importation et à l'exportation; - bénéficiaire d'informations pour l'élaboration des textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre les maladies animales et la préservation de la santé et la qualité des produits d'origine animale; - bénéficiaire d'informations pour le suivi de législation internationale en matière du commerce des animaux et de leurs produits. 	Catégorie C

Partie prenante	Rôle	Catégorie (pouvoir/ intérêt)
Commissariats régionaux au développement agricole (CRDA)	<ul style="list-style-type: none"> - bénéficiaires d'informations à échelle régionale; - fournisseur d'informations à échelle régionale. 	Catégorie D
<p>Agriculteurs</p> <p>Syndicat national des agriculteurs (SYNAGRI)</p> <p>Union tunisienne de l'agriculture et de la pêche (UTAP)</p> <p>Groupement national des agriculteurs de la confédération des entreprises citoyennes de Tunisie (CONNECT AGRI)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - bénéficiaires d'informations sur les tendances du secteur par filière; - déclaration d'informations (techniques et commerciales) sur les activités; - bénéficiaires d'alertes; - utilisateurs des téléprocédures (retrait de documents / imprimés); - bénéficiaires d'informations sur les structures intervenantes dans la promotion des activités par filière; - bénéficiaires d'informations sur les mécanismes de soutien; - fournisseurs de feedbacks. 	Catégorie D
<p>Conditionneurs</p> <ul style="list-style-type: none"> - transformateurs - collecteurs - stockeurs <p>Fédération nationale de l'agro-alimentaire</p> <p>Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaires d'informations sur les tendances du secteur par filière; -bénéficiaires d'alertes; -utilisateurs des téléprocédures (retrait de documents / imprimés); -bénéficiaires d'informations sur les structures intervenantes dans la promotion des activités par filière; -bénéficiaires d'informations sur les mécanismes de soutien; -déclaration d'informations (techniques et commerciales) sur les activités; -fournisseurs de feedbacks. 	Catégorie D

Partie prenante	Rôle	Catégorie (pouvoir/ intérêt)
Exportateurs Fédération nationale des exportateurs Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA)	-bénéficiaires d'informations sur les modalités de réalisation des opérations de commerce extérieur pour les produits agricoles et agroalimentaires; -utilisateurs des téléprocédures (retrait de documents / imprimés pour la réalisation des opérations de commerce extérieur).	Catégorie C
Exportateurs Fédération nationale des exportateurs Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat (UTICA)	-bénéficiaires d'informations sur les structures intervenantes dans les formalités / procédures d'exportation; -bénéficiaires d'informations statistiques et réglementaires-normatives sur les marchés extérieurs; -bénéficiaires d'informations sur les mécanismes de soutien aux exportations et les opportunités d'accompagnement financier, technique et promotionnel par filière; -fournisseurs de feedbacks.	Catégorie C
Centre de Promotion des Exportations (CEPEX) Ministère du commerce	-bénéficiaire-utilisateur d'informations / données statistiques / réglementations relatives au secteur de l'agriculture; -bénéficiaire-utilisateur d'informations sur les opérateurs (amont et aval de la filière) du secteur de l'agriculture; -fournisseur d'informations et de données relatives aux exportateurs de la filière; -fournisseur d'informations sur les campagnes d'information, de communication et de promotion; -fournisseur d'informations sur les mécanismes de promotion / facilitation des exportations et d'accès aux marchés étrangers.	Catégorie A
Tunisia TradeNet (TTN) Ministère des finances	-partenaire technique; -gestionnaire des projets "Liasse unique" et "Liasse Transport".	Catégorie B
Direction générale des douanes (DGD) Ministère des finances	-fournisseur de données statistiques sur les échanges; -fournisseur d'informations et de données relatives à la réglementation du commerce extérieur; -fournisseur de services relatives aux opérations de de commerce extérieur.	Catégorie D

Partie prenante	Rôle	Catégorie (pouvoir/ intérêt)
<p>Direction générale des industries alimentaires (DGIA)</p> <p>Institut national de la normalisation et de la propriété industrielle (INNORPI)</p> <p>Ministère de l'industrie, de l'énergie et des mines</p>	<p>-fournisseur d'informations normatives et réglementaires relatives au secteur de l'agriculture;</p> <p>-bénéficiaire-utilisateur d'informations sur les opérateurs (amont et aval de la filière) du secteur de l'agriculture.</p>	Catégorie C
Partenaires techniques et financiers (PTF)	-bénéficiaire-utilisateur d'informations relatives au secteur de l'agriculture.	Catégorie D
<p>Institut national de la statistique (INS)</p> <p>Ministère du développement de l'investissement et de la coopération internationale</p>	<p>-fournisseur de données statistiques économiques;</p> <p>-fournisseur d'expertise technique pour l'ONAGRI.</p>	Catégorie D
Groupement inter-professionnel des légumes (GIL)	<p>-bénéficiaire-utilisateur d'informations réglementaires et données statistiques relatives à la filière des légumes;</p> <p>-fournisseur d'informations et de données relatives aux opérateurs de la filière (production, transformation et exportation);</p> <p>-fournisseur d'informations sur les campagnes de communication et de promotion;</p> <p>-fournisseur d'informations sur les mécanismes de promotion de la filière;</p> <p>-fournisseur de services pour les opérateurs de la filière.</p>	Catégorie A

Partie prenante	Rôle	Catégorie (pouvoir/ intérêt)
Groupement inter-professionnel des fruits (GIFruits)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire-utilisateur d'informations réglementaires et données statistiques relatives à la filière des fruits; -fournisseur d'informations et de données relatives aux opérateurs de la filière (base de données sur la production, la transformation et l'exportation); -fournisseur d'informations sur les campagnes de communication et de promotion; -fournisseur d'informations sur les mécanismes de promotion de la filière; -fournisseur de services pour les opérateurs de la filière; -fournisseur d'études sur les filières, d'études de marché et d'études de valorisation; -collecteur d'information auprès des opérateurs des filières (producteurs, exportateurs, ...) et des institutions (DGPA, CRDA, ...). 	Catégorie A
Groupement inter-professionnel des dattes (GID)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire-utilisateur d'informations réglementaires et données statistiques relatives à la filière des dattes; -fournisseur d'informations et de données relatives aux opérateurs de la filière (production, transformation et exportation); -fournisseur d'informations sur les campagnes de communication et de promotion; -fournisseur d'informations sur les mécanismes de promotion de la filière; -fournisseur de services pour les opérateurs de la filière. 	Catégorie A
Office National de l'Huile (ONH)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire-utilisateur d'informations / données statistiques / réglementations relatives à la filière de l'huile d'olive; -fournisseur d'informations et de données relatives aux opérateurs de la filière (production, transformation et exportation); -fournisseur d'informations des campagnes de communication et de promotion; -fournisseur de services pour les opérateurs de la filière. 	Catégorie A
Groupement inter-professionnel des Produits Avicoles et Cunicoles (GIPAC)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire-utilisateur d'informations / données statistiques / réglementations relatives à la filière avicole et cunicole; -fournisseur d'informations et de données relatives aux opérateurs de la filière (production, transformation et exportation); -fournisseur d'informations des campagnes d'information, de communication et de promotion; -fournisseur de services pour les opérateurs de la filière. 	Catégorie A
Groupement inter-professionnel des Viandes Rouges et du Lait (GIVLait)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire-utilisateur d'informations / données statistiques / réglementations relatives à la filière des viandes rouges et lait; -fournisseur d'informations et de données relatives aux opérateurs de la filière (production, transformation et exportation); -fournisseur d'informations des campagnes d'information, de communication et de promotion; -fournisseur de services pour les opérateurs de la filière. 	Catégorie A

Partie prenante	Rôle	Catégorie (pouvoir/ intérêt)
Groupement inter-professionnel des produits de la pêche (GIPP)	<ul style="list-style-type: none"> -bénéficiaire-utilisateur d'informations / données statistiques / réglementations relatives à la filière des produits de la pêche et de l'aquaculture; -bénéficiaire d'informations sur la chaîne de valeur; -fournisseur d'informations et de données relatives aux opérateurs de la filière (production, transformation et exportation); -fournisseur d'informations des campagnes d'information, de communication et de promotion; -fournisseur de services pour les opérateurs de la filière. 	Catégorie A
Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPAQ)	<ul style="list-style-type: none"> -fournisseur de données d'ordre économique, technique et social ayant trait au secteur de la pêche et de l'aquaculture; -fournisseur d'informations relatives aux mesures d'encouragement et d'appui technique au secteur; -fournisseur d'informations relatives à la qualité des produits et techniques-technologies de conditionnement et de transformation; -fournisseur d'informations (et veille) concernant les règlements régissant la pêche et les pêcheurs. 	Catégorie C
Direction générale de la pêche et de l'aquaculture (DGPAQ)	<ul style="list-style-type: none"> -fournisseur d'informations relatives à l'évaluation des résultats des campagnes de pêche; -fournisseur d'informations sur les programmes de recherche, de formation et de vulgarisation en matière de pêche et d'aquaculture; -bénéficiaire d'informations / données statistiques pour la coordination des stratégies et plans de développement de la pêche et de l'aquaculture; -bénéficiaire d'informations / données pour le développement du secteur (opportunité de construction, d'extension et de protection des ports de pêches, ...) et la promotion des structures professionnelles et l'encadrement des pêcheurs. 	Catégorie C

4

Identification des besoins du réseau des parties prenantes

Cette section s'attache à présenter les différents besoins des parties prenantes qui pourraient intervenir lors de la mise en place d'une plateforme d'information pour l'exportation des produits agricoles en Tunisie. L'identification de ces besoins est l'une des étapes essentielles au développement de ce système gérée par l'Observatoire national de l'agriculture pour la promotion et la facilitation des exportations agricoles et devrait s'inscrire dans un cadre global qui prend en considération les attributions officielles de l'OANGRI¹ et les spécificités de l'organisation de la chaîne de valeur des filières agricoles et l'interaction des acteurs de l'amont à l'aval². Plusieurs facteurs expliqueraient ce choix:

- * Même si l'objectif ultime est de se doter d'une plateforme d'informations pour les exportations agricoles afin de booster ces exportations, les caractéristiques propres au système de production et de régulation agricole en Tunisie (stock de sécurité, autorisations d'exportation en fonction des quantités offertes sur le marché nationale, système de subventionnement, fixation des prix à plusieurs niveaux, ...) conditionnent en grande partie l'intervention des parties prenantes et l'offre d'exportation de la grande majorité des produits agricoles et agroalimentaires.
- * L'organisation par filière du système agricole tunisien nécessiterait l'adaptation de cette plateforme d'information à mettre en place à cette verticalité et les attributions officielles des différents Groupements interprofessionnels.
- * La mise en place de cette plateforme d'information par l'ONAGRI devrait prendre en considération la possibilité d'intégrer les bases de données déjà existantes au niveau des Groupements interprofessionnels (notamment, au niveau du GIFruits, GIL et GIPP³) qui disposent de bases de données spécifiques à leurs champs d'intervention et qui concernent surtout:

1 L'Observatoire national de l'agriculture (ONAGRI) est un établissement public à caractère administratif sous tutelle du Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche. Il a été créé par le Décret n° 99-309 du 1er février 1999 fixant ses attributions et son organisation administrative et financière.

2 Pour la détermination des besoins une série de contacts et de réunions a été réalisée avec plusieurs partenaires et responsables (voir l'Annexe 2).

3 Voir à titre d'exemple le système de base de données mis en place par le GIPP qui bénéficie de sa collaboration avec les douanes tunisiennes pour actualiser sa plateforme avec les données de commerce extérieur (Annexe 4).

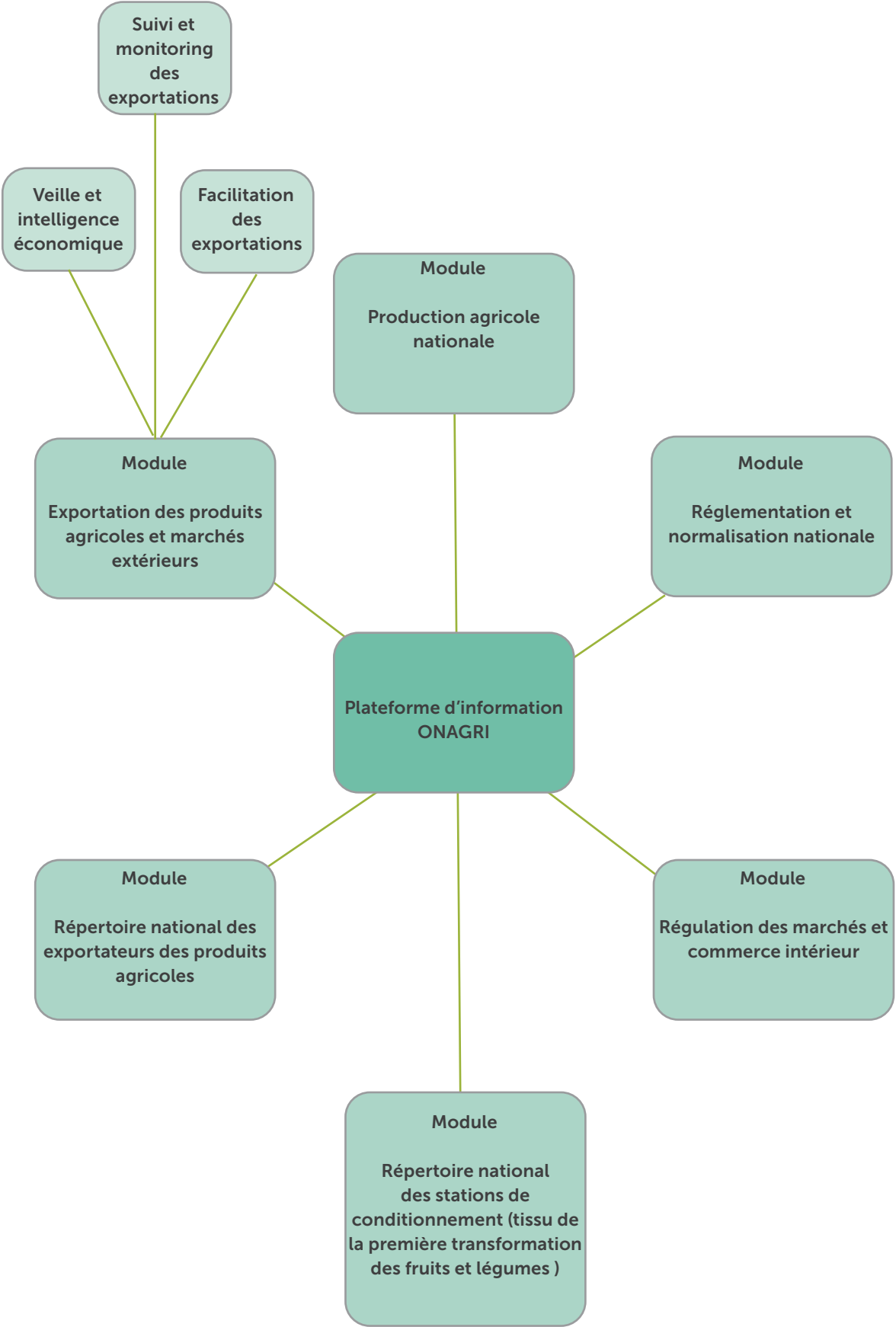
- * les chiffres de production, de transformation, de commercialisation
- * les opérateurs des filières (données commerciales, localisation, spécialisation, ...)
- * l'accès à certains documents administratifs
- * les chiffres du commerce extérieur (notamment les prix à l'export , les volumes exportés, le calendrier d'exportation, les destinations, les partenaires, les ports d'entrée, le nombre d'opérations, les retentions à la frontière, ...)
- * L'ONAGRI devrait être en mesure d'intégrer ses bases de données existantes et opérationnelles (notamment AGRIDATA et AGRIJORT) et d'adapter certains de ses processus à la nouvelle plateforme d'information dans un objectif de capitalisation et d'optimisation des expériences et des ressources.
- * Les échanges et discussions avec certaines parties prenantes ont permis de comprendre la nécessité de mettre en place un système d'information qui permettrait de faciliter et diffuser certaines statistiques et informations «basiques et moins basiques» relatives notamment aux productions agricoles pour les utilisateurs- administrations d'autres ministères autres que celui du ministère en charge de l'agriculture. Ce type d'information permettrait de réfléchir notamment sur la programmation des campagnes d'exportation et de mettre en place les mécanismes de soutien aux exportations.
- * L'identification d'une «liste des besoins» avec les parties prenantes devrait tenir compte de l'évolution future (réglementation et exigences réglementaires, ...). La détermination des besoins en information au début de la mise en place du système d'information sur les exportations agricoles (et agroalimentaires) en Tunisie, ne peut pas être considérée comme un processus définitif et figé. Au contraire, elle doit s'inscrire dans une démarche nécessairement progressive et itérative et faire l'objet de précisions, de réévaluations, d'ajustements continus.

Ainsi, les besoins d'informations identifiés par les parties prenantes peuvent être structurés principalement selon six modules-piliers qui constituent l'ossature de la plateforme d'information de l'ONAGRI:

- 1) besoins d'information par rapport au pilier «production agricole nationale»;
- 2) besoins d'information par rapport au pilier «réglementation et de normalisation nationale»;
- 3) besoins d'information par rapport au pilier «régulation des marchés et commerce intérieur»;
- 4) besoins d'information par rapport au pilier «première transformation agricole des fruits et légumes»;
- 5) besoins d'information par rapport au pilier «tissu des exportateurs»;
- 6) besoins d'information par rapport au pilier «commercialisation des produits sur les marchés extérieurs».

La figure 8 présente ainsi une architecture générale simplifiée de cette plateforme d'information qui pourrait être mise en place et développée par l'équipe de l'ONAGRI.

Figure 8. Architecture simplifiée de la plateforme d'information



Cette architecture générale permet:

- * de mettre en place un mécanisme de production de données et d'indicateurs statistiques pour le suivi-monitoring de l'évolution des échanges extérieurs de la Tunisie pour les produits agricoles et agroalimentaires (volumes, valeurs, origine, et destination par produit, ...);
- * d'assurer l'harmonisation et la coordination des procédures de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données. S'il est utile que chaque département ministériel maintienne sa propre base de données, il est indispensable d'avoir au niveau national une plateforme fédératrice sur les exportations agricoles qui permet de régler les problèmes de pluralité de valeurs pour un même indicateur et d'aboutir à une unité de gestion informationnelle nécessaire à un mécanisme de suivi et évaluation efficace;
- * d'informer les opérateurs sur le potentiel national d'exportation (cartographie de l'offre et la disponibilité des produits exportables pour les opérateurs, production, zones de production, prix, ...);
- * de présenter les structures intervenantes dans les formalités / procédures d'exportation;
- * de fournir des données d'identification des producteurs et des exportateurs (mettre en place un registre des producteurs, des producteurs-exportateurs et des exportateurs);
- * de développer des services en ligne regroupées pour l'accompagnement des exportateurs tunisiens de produits agricoles à travers l'accès aux informations sur:
 - * les modalités de réalisation des opérations de commerce extérieur pour les produits agricoles et agroalimentaires (constitution des dossiers d'agrément pour l'exportation, certificats phytosanitaires et leurs échanges avec les pays tiers, ...);
 - * les conditions d'accès aux marchés internationaux (informations concernant les droits et tarifs douaniers, contingents tarifaires, mesures correctives commerciales, exigences règlementaires et toutes autres mesures non tarifaires, ...);
 - * les moyens logistiques de transport maritime et aérien (fonctionnelles et disponibles);
 - * les mécanismes de soutien aux exportations (procédures d'octroi des avantages par filière pour les opérateurs, accompagnement financier, technique et promotionnel au niveau national et international, ...);
 - * les principales caractéristiques géographiques, démographiques, sociales et économiques des pays de destination;
 - * le climat des affaires et la notation des pays / marchés partenaires;
 - * la demande internationale, les marchés alternatifs et la position concurrentielle.
- * d'être assez flexible pour introduire et présenter toutes autres informations pratiques et contacts utiles pour les opérations d'exportation.

4.1. Liste des besoins d'information par rapport au module «Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs»

Tableau 2. Besoin d'information / Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs

Requêtes simples /croisées
Espèce / fréquence : mensuel / annuel / SH / Code NGP
Consultation / téléchargement / visualisation
Marchés extérieurs : suivi et monitoring des exportations nationales
Besoins

- * indicateurs statistiques pour le suivi-monitoring de l'évolution des échanges extérieurs de la Tunisie pour les produits agricoles et agroalimentaires;
- * collecte d'informations déclaratives par les Groupements interprofessionnels / offices sur les filières;
- * exportations en valeur (chapitres douaniers 01-24 du SH et Code NGP);
- * exportations en quantité (chapitres douaniers 01-24 du SH et Code NGP);
- * importations en valeur (chapitres douaniers 01-24 du SH et Code NGP);
- * importations en quantité (chapitres douaniers 01-24 du SH et Code NGP);
- * pays de destination;
- * prix.
- * potentiel national d'exportation (cartographie de l'offre et la disponibilité des produits exportables pour les opérateurs, production, prix, ...).
- * indicateurs sur les performances à l'exportation, la demande internationale, les marchés alternatifs et la position concurrentielle.

Marchés extérieurs : facilitation des exportations

Besoins

Modalités de réalisation des opérations de commerce extérieur pour les produits agricoles et agroalimentaires

Structures intervenantes dans les formalités / procédures d'exportation

Mécanismes de soutien aux exportations et aux opérateurs par filière

- * offres d'accompagnement financier, technique et promotionnel promotion des exportations des produit agricoles et agroalimentaires à l'étranger (salons, foires, ...) par filière;
- * procédures d'octroi des avantages pour les opérateurs par filière.

Système de téléprocédure et de retrait de documents/imprimés pour la réalisation des opérations d'exportation des produits agricoles

Téléprocédure pour le contrôle technique à l'exportation

Téléprocédure pour l'agrèage technique des unités de conditionnement

Téléprocédure pour l'obtention de l'Accord pour exportation

Téléprocédure pour l'obtention d'agrément d'exportation d'huile d'olive

Téléprocédure pour la validation des cahiers des charges

Dattes, fruits et légumes frais

Raffinages des huiles alimentaires

Huiles alimentaires
Production des semi-conserves des produits d'origine végétale
Production des conserves des fruits et légumes
Téléprocédure pour l'obtention du certificat de contrôle sanitaire vétérinaire
Système d'échange des certificats avec les pays tier
Système d'échange des certificats entre postes d'inspections frontaliers
Téléprocédure pour l'obtention du certificat de contrôle phytosanitaire
Système d'échange des certificats avec les pays tier
Système d'échange des certificats entre postes d'inspections frontaliers
Téléprocédure pour l'obtention du certificat export selon les Accords de reconnaissance mutuelle (ARM)
Téléprocédure pour l'obtention du certificat de conformité pour la Libye
Marchés extérieurs : veille et intelligence économique
Besoins
* consultations des données géographiques, démographiques et sociales des pays de destination;
* consultations des indicateurs économiques des pays-marchés de destination;
* chiffres du commerce international;
* importations, prix et fournisseurs;
* climat des affaires et notation des pays - marchés partenaires.
* consultations des accords commerciaux de la Tunisie;
* consultations des réglementations commerciales sur les marchés extérieurs de la Tunisie;
* engagements convenus dans le cadre des accords commerciaux relatifs aux exportations des produits agricoles et agroalimentaires conclus, entre la Tunisie et ses principaux partenaires;
* règles commerciales d'accès aux exportations tunisiennes et mécanismes tarifaires d'accès aux marchés de l'Union européenne;
* règles commerciales d'accès aux exportations tunisiennes et mécanismes tarifaires d'accès aux marchés extérieurs.
* consultations des droits de douane appliquées par les marchés pour les chapitres douaniers 01-24 du Système harmonisé (SH);
* réglementation douanière;
* consultations des mesures correctives commerciales pour les chapitres douaniers 01-24 du Système harmonisé :

* mesures antidumping;
* mesures compensatoires;
* mesures de sauvegarde imposées par un pays importateur à ses partenaires.
* consultations des exigences réglementaires (mesures non tarifaires exigées à l'importation et à l'exportation pour les chapitres douaniers 01-24 du SH);
* exigences documentaires à l'export;
* normes d'étiquetage et d'emballage.
* consultations des normes volontaires privées sur les marchés de destination :
* codes de conduite des entreprises;
* initiatives impliquant les parties prenantes;
* certifications et labels et méta-normes.
* service d'inscription et/ ou de consultations des mesures commerciales temporaires pour les chapitres douaniers 01-24 du SH adoptées par certains marchés (exemple : covid-19);
* service d'inscription aux alertes et/ ou de consultations de la révision de la réglementation sur les prescriptions relatives aux produits :
* mesures sanitaires et phytosanitaires (SPS);
* obstacles Techniques au Commerce (OTC).

4.2. Liste des besoins d'information par rapport au module «Production agricole nationale»

Tableau 3. Besoin d'information / Production nationale

Requêtes simples /croisées
Espèce / Gouvernorat - Délégation - Secteur (imada)
Fréquence : mensuel / annuel
Consultation / téléchargement / visualisation
Données statistiques (historique) / 7 filières
* valeur ajoutée du secteur de l'Agriculture et de la Pêche aux prix courants;
* valeur ajoutée du secteur de l'Agriculture et de la Pêche aux prix constants;
* volume de production;
* prix à la production;
* valeur de la production.
* évolution des investissements;

* évolution des crédits de campagne / source de financement;
* effectifs des bénéficiaires de crédits de campagne / source de financement;
* évolution des crédits de campagne;
* effectifs des bénéficiaires de crédits de campagne.
Textes réglementaires (recherche par mots clés)

4.3. Liste des besoins d'information par rapport au module «Régulation des marchés et commerce intérieur»

Tableau 4. Besoin d'information / Régulation des marchés et commerce intérieur

Requêtes simples /croisées
Espèce / Gouvernorat - Délégation - Secteur (imada)
Fréquence : mensuel / annuel
Consultation / téléchargement / visualisation
Données statistiques (historique) / 7 filières
* quantités des fruits commercialisées dans les marchés de gros;
* prix des fruits commercialisées dans les marchés de gros;
* quantités des légumes commercialisées dans les marchés de gros;
* prix des légumes commercialisées dans les marchés de gros;
* abattages contrôlés;
* régulation;
* stocks de régulation;
* primes et subventions;
* répertoire des stockeurs privés.

4.4. Liste des besoins d'information par rapport au module «Réglementation et normalisation nationale»

Tableau 5. Besoin d'information / Réglementation et normalisation nationale

Requêtes simples /croisées (recherche par mots clés / filière / année / actualisation des références)
Consultation / téléchargement / visualisation
Références législatives et / ou réglementaires
* Prestations / services / filières

Étapes / Intervenants / Délais
Lieu de dépôt du dossier
Service
Adresse
Lieu d'obtention de la prestation
Service
Adresse
Délai d'octroi de la prestation
Références législatives et / ou réglementaires
* cahier des charges
Ministères et Organismes responsables
Documents et Imprimés

4.5, Liste des besoins d'information par rapport au module «Répertoire national des stations de conditionnement: tissu de la première transformation des fruits et légumes»

Tableau 6. Besoin d'information / Répertoire nationale des stations de conditionnement

Requêtes simples /croisées
Espèce / Gouvernorat - Délégation - Secteur (imada)
Consultation / téléchargement / visualisation
Annuaire
Classification selon la Nomenclature d'Activités Tunisienne (NAT) 120.01-1 (2009) ⁴
Sections / Division/ Groupe/ classe d'activité
Code APE (Activité Principale Exercée par l'entreprise)
* spécialité;
* produit;
* raison sociale;
* gouvernorat / Délégation / Secteur (imada);
* coordonnées GPS;

⁴Selon l'Institut national de la statistique (INS), la NAT 2009, homologuée Norme Tunisienne: NT.120.01-1 (2009), a été construite sur la base de la NACE Rév.2 de l'Union européenne, elle-même dérivée de la CITI Rév. 4 des Nations Unies. http://www.ins.tn/sites/default/files/publication/pdf/nat_2009.pdf

* adresse;
* téléphone;
* fax;
* adresse électronique;
* page web;
* responsable à contacter.
Date de création
Chiffres d'affaires
Quantités traitées
Certification biologique : Oui (Date) / Non
Téléprocédure de déclaration en ligne des activités

4.6. Liste des besoins d'information par rapport au module «Répertoire national des exportateurs des produits agricoles»

Tableau 7. Besoin d'information / Répertoire nationale des exportateurs des produits agricoles

Requêtes simples /croisées
Espèce / Gouvernorat - Délégation - Secteur (imada)
Consultation / téléchargement / visualisation
Annuaire
Classification selon la Nomenclature d'Activités Tunisienne (NAT) 120.01-1 (2009)
Sections / Division/ Groupe/ classe d'activité
Code APE (Activité Principale Exercée par l'entreprise)
* spécialité;
* produit;
* raison sociale;
* gouvernorat / Délégation / Secteur (imada);
* coordonnées GPS;
* adresse;
* téléphone;
* fax;

* adresse électronique;

* page web;

* responsable à contacter.

Date de création

Chiffres d'affaires

Quantités traitées

Certification biologique : Oui (Date) / Non

Téléprocédure de déclaration en ligne des activités

5

Diagramme conceptuel et identification des flux pour le module «Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs»

Le diagramme conceptuel ci-dessous (figure 9) permet de représenter les flux d'informations entre le module «Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs» et les parties prenantes (Bénéficiaires et gestionnaire -administrateur). L'orientation des flèches désigne le sens du flux.

Figure 9. Diagramme conceptuel de flux pour le module «Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs»

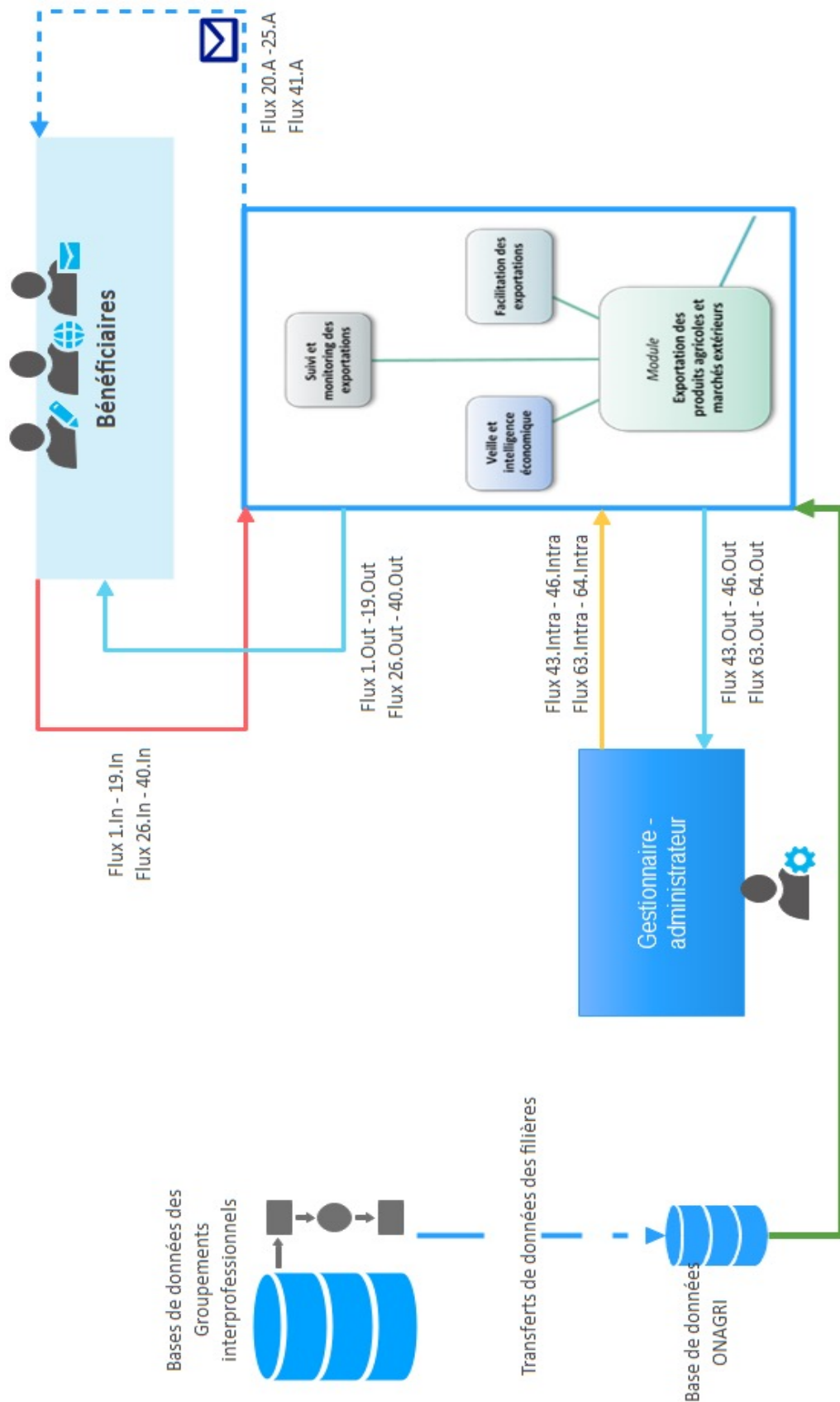


Tableau 8. Identification des flux pour le module «Exportation des produits agricoles et marchés extérieurs»

N°	Flux
1.In	Requête de consultation d'une donnée (géographique, démographique et économique d'un pays partenaire)
2.In	Demande de consultation d'un indicateur (climat des affaires et notation des pays partenaires)
3.In	Requête de consultation d'une donnée statistique (import, export, prix...)
4.In	Requête de consultation des accords commerciaux de la Tunisie
5.In	Requête de consultation des engagements convenus dans le cadre des accords commerciaux relatifs aux exportations des produits agricoles et agroalimentaires conclus, entre la Tunisie et ses principaux partenaires.
6.In	Requête de consultation des règles commerciales d'accès aux exportations tunisiennes et mécanismes tarifaires d'accès aux marchés de l'Union européenne
7.In	Requête de consultation des règles commerciales d'accès aux exportations tunisiennes et mécanismes tarifaires d'accès aux marchés extérieurs
8.In	Requête de consultation des droits de douane appliquées
9.In	Requête de consultation des mesures correctives commerciales
10.In	Requête de consultation des exigences réglementaires (mesures non tarifaires exigées à l'importation et à l'exportation)
11.In	Requête de consultation des normes volontaires privées sur les marchés de destination
12.In	Requête de consultation des mesures commerciales temporaires
13.In	Requête de consultation de la révision de la réglementation sur les prescriptions relatives aux produits (SPS & OTC)
14.In	Requête d'inscription pour information sur les droits de douane appliquées
15.In	Requête d'inscription pour information sur les mesures correctives commerciales
16.In	Requête d'inscription pour information sur les exigences réglementaires (mesures non tarifaires exigées à l'importation et à l'exportation)
17.In	Requête d'inscription pour information sur les normes volontaires privées sur les marchés de destination
18.In	Requête d'inscription pour information sur les mesures commerciales temporaires
19.In	Requête d'inscription à la révision de la réglementation sur les prescriptions relatives aux produits (SPS & OTC)
20.A	Alerte sur les droits de douane appliquées

N°	Flux
21.A	Alerte sur les mesures correctives commerciales
22.A	Alerte sur les exigences règlementaires (mesures non tarifaires exigées à l'importation et à l'exportation)
23.A	Alerte sur les normes volontaires privées sur les marchés de destination
24.A	Alerte sur les mesures commerciales temporaires pour les chapitres douaniers 01-24 du SH adoptées par certains marchés
25.A	Alerte sur la révision de la réglementation sur les prescriptions relatives aux produits (SPS & OTC)
1.Out	Réponse SI requête1.In
2.Out	Réponse SI requête2.In
3.Out	Réponse SI requête3.In
4.Out	Réponse SI requête4.In
5.Out	Réponse SI requête5.In
6.Out	Réponse SI requête6.In
7.Out	Réponse SI requête7.In
8.Out	Réponse SI requête8.In
9.Out	Réponse SI requête9.In
10.Out	Réponse SI requête10.In
11.Out	Réponse SI requête11.In
12.Out	Réponse SI requête12.In
13.Out	Réponse SI requête13.In
14.Out	Réponse SI requête14.In
15.Out	Réponse SI requête15.In
16.Out	Réponse SI requête16.In
17.Out	Réponse SI requête17.In
18.Out	Réponse SI requête18.In
19.Out	Réponse SI requête19.In
26.In	Requête de consultation des modalités de réalisation des opérations de commerce extérieur pour les produits agricoles et agroalimentaires

N°	Flux
27.In	Requête de consultation des structures intervenantes dans les formalités / procédures d'exportation
28.In	Requête de consultation des mécanismes de soutien aux exportations
29.In	Requête de consultation des procédures d'octroi des avantages pour les opérateurs par filière
30.In	Requête de consultation des documents/imprimés pour l'octroi des avantages pour les opérateurs par filière
32.In	Requête de consultation des documents/imprimés pour la réalisation des opérations de commerce extérieur
33.In	Requête de consultation des documents/imprimés pour la réalisation de l'opération de contrôle technique à l'exportation
34.In	Requête de consultation des documents/imprimés pour la réalisation de l'opération d'agrèage technique des unités de conditionnement
35.In	Requête de consultation des documents/imprimés pour l'obtention de l'Accord pour exportation
36.In	Requête de consultation des documents/imprimés pour l'obtention d'agrément d'exportation d'huile d'olive
37.In	Requête de consultation des documents/imprimés pour l'obtention certificat de contrôle sanitaire vétérinaire
38.In	Requête de consultation des documents/imprimés pour l'obtention du certificat de contrôle phytosanitaire
39.In	Requête de consultation des documents/imprimés pour l'obtention du certificat export selon les Accords de reconnaissance mutuelle (ARM)
40.In	Requête de consultation des documents/imprimés pour l'obtention du certificat de conformité pour la Libye
41.A	Alerte sur les offres d'accompagnement financier, technique et promotionnel par filière
43.Intra	Système d'échange des certificats de contrôle phytosanitaires entre postes d'inspections frontaliers
44.Intra	Système d'échange des certificats de contrôle phytosanitaires avec les pays tiers
45.Intra	Système d'échange des certificats de contrôle sanitaire vétérinaire entre postes d'inspections frontaliers
46.Intra	Système d'échange des certificats de contrôle sanitaire vétérinaire avec les pays tiers
26.Out	Réponse SI requête26.In

N°	Flux
27.Out	Réponse SI requête27.In
28.Out	Réponse SI requête28.In
29.Out	Réponse SI requête29.In
30.Out	Réponse SI requête30.In
32.Out	Réponse SI requête32.In
33.Out	Réponse SI requête33.In
34.Out	Réponse SI requête34.In
35.Out	Réponse SI requête35.In
36.Out	Réponse SI requête36.In
37.Out	Réponse SI requête37.In
38.Out	Réponse SI requête38.In
39.Out	Réponse SI requête39.In
40.Out	Réponse SI requête40.In
43.Out	Réponse SI requête43.Intra
44.Out	Réponse SI requête44.Intra
45.Out	Réponse SI requête45.Intra
46.Out	Réponse SI requête46.Intra
63.Intra	Requête de consultation des indicateurs statistiques pour le suivi-monitoring de l'évolution des échanges extérieurs de la
64.Intra	Requête de consultation du potentiel national d'exportation (cartographie de l'offre et la disponibilité des produits exportables pour les opérateurs, production, prix, ...)
63.Out	Réponse SI requête63.Intra
64.Out	Réponse SI requête64.Intra

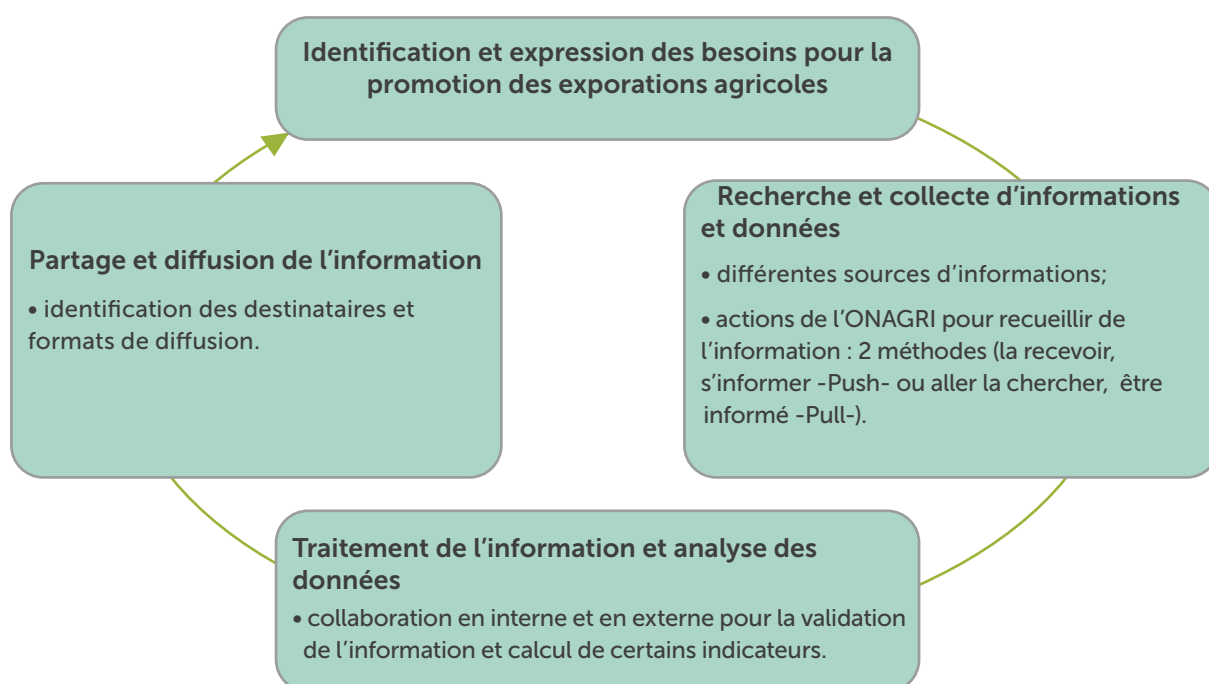
6

Modèle de cycle de l'information pour l'exportation des produits agricoles en Tunisie

Cette partie du rapport présente une tentative d'esquisser le cycle de l'information (figure 10) en tenant compte des attributions de l'ONAGRI et les rôles et attributions de chacune des parties prenantes (pour plus de détail, voir la section relative à l'analyse du pouvoir et intérêt des parties prenantes).






Figure 10. Modèle de cycle de l'information

Ce cycle itératif ayant pour vocation de transformer une information brute en une information utile à la décision permet de mettre en évidence un processus comprenant principalement quatre étapes













majeures / clefs dans lequel s'inscrit la gestion de l'information¹. Le tableau 9 présente un exemple de modèle de cycle de l'information pour l'ONAGRI.

Tableau 9. Modèle de cycle de l'information pour l'ONAGRI









Etape 1 : Identification des besoins	Etape 2 : Recherche d'information et collecte (sources principales d'informations)	3. Traitement de l'information au niveau de l'ONAGRI	4. Diffusion de l'information
Modalités générales de réalisation des opérations de commerce extérieur pour les produits agricoles et agroalimentaires	<p>Direction générale du commerce extérieur. Ministère du commerce</p> <p>Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information </p> <p>et s'informer </p>	Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI
Informations sur les procédures d'autorisation d'exportation des produits agricoles	<p>Direction générale du commerce extérieur. Ministère du commerce</p> <p>Tunisia TradeNet. Ministère des finances</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information </p> <p>et s'informer </p>	Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.
Liste des structures intervenantes dans les formalités / procédures d'exportation des produits agricoles et alimentaires	<p>Ministère du commerce</p> <p>Ministère des finances</p> <p>Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information </p> <p>et s'informer </p>	Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.




¹Le concept est issu du cycle du renseignement, cycle de vie et de transformation de l'information inscrit au sein d'un processus opérationnel adapté à l'entreprise.


Etape 1 : Identification des besoins	Etape 2 : Recherche d'information et collecte (sources principales d'informations)	3. Traitement de l'information au niveau de l'ONAGRI	4. Diffusion de l'information
<p>Mécanismes de soutien aux exportations et aux opérateurs par filière</p> <p>Offres d'accompagnement financier, technique et promotionnel par filière</p> <p>Procédures d'octroi des avantages pour les opérateurs par filière</p>	<p>CEPEX</p> <p>Groupements interprofessionnels</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.</p> <p>Envoie d'alertes.</p>
<p>Informations sur les procédures de contrôle technique à l'exportation des produits agricoles</p> <p>Démarches et procédures autorisation d'exportation pour les produits biologiques.</p> <p>Liste des organismes de contrôle et de certification agréés en Tunisie par le ministère de l'agriculture.</p>	<p>Office du commerce de la Tunisie. Ministère du commerce</p> <p>Direction générale de l'agriculture biologique. Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.</p> <p>Groupements interprofessionnels</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.</p>
<p>Démarches et procédures de certification pour la production biologique en Tunisie.</p>	<p>Direction générale de l'agriculture biologique. Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.</p> <p>Groupements interprofessionnels</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI</p>

Etape 1 : Identification des besoins	Etape 2 : Recherche d'information et collecte (sources principales d'informations)	3. Traitement de l'information au niveau de l'ONAGRI	4. Diffusion de l'information
<p>Informations sur les procédures d'agrèage technique des unités de conditionnement des fruits et légumes agricoles</p> <p>Informations sur le cahier des charges relatif à l'organisation de l'activité de conditionnement des dattes, fruits et légumes frais</p>	<p>Direction générale des industries alimentaires. Ministère de l'industrie</p> <p>GI Fruits</p> <p>GIL</p> <p>GID</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.</p>
<p>Informations sur le cahier des charges relatif à l'organisation de l'activité des unités de production des conserves des fruits et des légumes</p> <p>Informations sur les procédures d'agrèage technique des unités de production des semi-conserves des produits d'origine végétale</p> <p>Informations sur le cahier des charges relatif à l'organisation de l'activité des unités de production des semi-conserves des produits d'origine végétale</p> <p>Informations sur les procédures d'agrèage technique des unités de production des semi-conserves des produits d'origine végétale</p>	<p>Direction générale des industries alimentaires. Ministère de l'industrie</p> <p>Groupement des industries de conserves alimentaires (GICA)</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.</p>

Etape 1 : Identification des besoins	Etape 2 : Recherche d'information et collecte (sources principales d'informations)	3. Traitement de l'information au niveau de l'ONAGRI	4. Diffusion de l'information
<p>Informations sur le cahier des charges pour l'obtention de l'agrément d'exportation d'huile d'olive</p> <p>Liste des laboratoires d'analyse des huiles d'olive agréés par le COI en Tunisie</p>	<p>Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche.</p> <p>Conseil oléicole international</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <hr/> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.</p>
<p>Système de téléprocédure pour la formulation des demandes à l'Office du commerce de la Tunisie de contrôle technique à l'exportation des produits agricoles</p> <p>Système de téléprocédure pour la réception des attestations du contrôle techniques à l'export</p>			<p>Accès aux formulaires / imprimés à travers la plateforme de l'ONAGRI.</p>
<p>Système de téléprocédure pour l'obtention du certificat de contrôle phytosanitaire</p>	<p>Direction générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles (DGSVCIA). Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <hr/> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.</p>

Etape 1 : Identification des besoins	Etape 2 : Recherche d'information et collecte (sources principales d'informations)	3. Traitement de l'information au niveau de l'ONAGRI	4. Diffusion de l'information
Système de téléprocédure pour l'obtention du certificat de contrôle sanitaire vétérinaire	Direction générale des services vétérinaires (DGSV).	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.
<p>Informations sur les procédures d'obtention du certificat de conformité pour la Libye</p> <p>Produits d'origine végétale (frais ou transformés)</p> <p>Produits d'origine animale</p>	<p>Office du commerce de la Tunisie. Ministère du commerce</p> <p>Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.
Informations sur les procédures d'obtention du certificat export selon les Accords de Reconnaissance Mutuelle (ARM)	<p>Office du commerce de la Tunisie.</p> <p>Ministère du commerce</p>	<p>Collaboration entre l'ONAGRI et les départements impliqués pour maintenir à jour l'information.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.
Prescriptions relatives aux produits sur les marchés d'exportation (Mesures sanitaires et phytosanitaires -SPS- et Obstacles techniques au commerce -OTC-)	<p>ePing</p> <p>Organisation mondiale du commerce</p> <p>INNORPI</p>	<p>L'ONAGRI assure le suivi des révisions prévues de la réglementation concernant les produits et/ou les marchés.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	Envoi d'alertes aux exportateurs, Groupements interprofessionnels, et départements ministériels impliqués.

Etape 1 : Identification des besoins	Etape 2 : Recherche d'information et collecte (sources principales d'informations)	3. Traitement de l'information au niveau de l'ONAGRI	4. Diffusion de l'information
Evaluation du potentiel d'exportation	Export potential map	<p>L'ONAGRI assure la collecte de l'information sur les produits, les marchés et les pays exportateurs</p> <p>(potentiel pour la croissance des exportations, hiérarchisation des secteurs présentant des conditions favorables pour une diversification des exportations, ...)</p> <p>ONAGRI : s'informer </p>	<p>Diffusion de l'information à travers « La Lettre de l'ONAGRI ».</p> <p>Envoie de courriels à l'intention des décideurs, Groupements interprofessionnels, et départements ministériels impliqués.</p>
Normes volontaires et privées (agriculture bio, codes de conduite des entreprises, ...) pour les produits de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche	Standards map	<p>L'ONAGRI assure la collecte de l'information.</p> <p>ONAGRI : s'informer </p>	<p>Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.</p> <p>Diffusion de l'information à travers « La lettre de l'ONAGRI ».</p> <p>Envoie d'alertes.</p>
Prix internationaux et mises à jour du marché des produits agricoles	Market price information	<p>L'ONAGRI assure la collecte de l'information.</p> <p>ONAGRI : s'informer </p>	<p>Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.</p> <p>Diffusion de l'information à travers « La lettre de l'ONAGRI ».</p>

Etape 1 : Identification des besoins	Etape 2 : Recherche d'information et collecte (sources principales d'informations)	3. Traitement de l'information au niveau de l'ONAGRI	4. Diffusion de l'information
<p>Droits de douane appliqués (tarifs douaniers et contingents tarifaires imposés sous les régimes généraux, NPF et préférentiels)</p> <p>Mesures correctives commerciales (mesures antidumping, mesures compensatoires et mesures de sauvegarde)</p> <p>Exigences réglementaires, procédures et exigences techniques. (mesures non tarifaires)</p> <p>Accords commerciaux</p>	<p>Market access map</p> <p>EuroMed trade helpdesk</p> <p>Export helpdesk de l'Union européenne</p>	<p>Les équipes de l'ONAGRI assure la collecte de l'information par marché et par produit.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Publication de l'information sur la plateforme de l'ONAGRI.</p> <p>Envoie de messages -courriels d'information aux exportateurs, Groupements interprofessionnels, et départements ministériels impliqués.</p>
<p>Mesures commerciales temporaires (par exemple, en réponse à la covid-19 ; ...)</p>	<p>Market access map</p> <p>ePing</p>	<p>Les équipes de l'ONAGRI assure la collecte de l'information par marché et par produit.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Envoie d'alertes aux exportateurs, Groupements interprofessionnels, et départements ministériels impliqués.</p>

Etape 1 : Identification des besoins	Etape 2 : Recherche d'information et collecte (sources principales d'informations)	3. Traitement de l'information au niveau de l'ONAGRI	4. Diffusion de l'information
<p>Statistiques et indicateurs sur les échanges internationaux selon la nomenclature du Système harmonisé (SH) et lignes tarifaires.</p> <p>Indicateurs sur les performances à l'exportation, la demande internationale, les marchés alternatifs et la position concurrentielle</p>	<p>Trade map</p> <p>FAOSTAT</p>	<p>Les équipes de l'ONAGRI assure la collecte de l'information commerciale et statistique par marché et par produit.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Diffusion de l'information à travers «La lettre de l'ONAGRI ».</p>
<p>Statistiques nationales</p>	<p>INS</p> <p>DGEDA</p> <p>DGPA</p> <p>GIPP</p> <p>GIL</p> <p>GIFruits</p> <p>GID</p> <p>....</p>	<p>Les équipes de l'ONAGRI assure la collecte de l'information statistique auprès des différents départements ministériels tunisiens et Groupements interprofessionnels.</p> <p>ONAGRI : recevoir l'information  et s'informer </p>	<p>Diffusion de l'information à travers la conception de tableaux de bords pour les décideurs du MARHP et à travers plusieurs supports notamment «La lettre de l'ONAGRI ».</p>

7

Synthèse des modalités de réalisation des opérations de commerce extérieur pour les produits agricoles et agroalimentaires¹

C'est à partir de 1997 (Décret n° 97-2515 du 29 décembre 1997) que pratiquement tous les produits agricoles et agroalimentaires s'importent sans autorisation à l'exception des porcs vivants, des produits frais, réfrigérés ou congelés issus du porc pour lesquels une autorisation préalable à l'importation est requise et doit être présentée au moment du contrôle².

Les exportations sont soumises d'un point de vue réglementaire au même système que les importations. Néanmoins, les exportations doivent répondre aux exigences des pays importateurs (figure 11)³.

A noter également que depuis l'adhésion de la Tunisie à l'OMC, moins de 3 pour cent des produits importés sont exclus du régime de liberté de commerce extérieur à l'importation. Sont soumis à autorisation les produits touchant à la sécurité, à l'ordre public, à l'hygiène, à la faune, à la flore, à la santé et à la morale.

1 Cette section présente une synthèse des principales modalités pour la réalisation des opérations de commerce extérieur pour les produits agricoles et agroalimentaires, comme souhaité par l'équipe de l'ONAGRI.

2 Cependant, dans le secteur avicole, des quotas annuels sont attribués à l'importation des reproducteurs poules pondeuses et poulets de chair (sous la forme de poussins d'un jour) par le ministère en charge de l'agriculture. Le travail technique nécessaire à cette programmation est effectué par le Groupement interprofessionnel des produits avicoles et cunicoles (GIPAC).

3 Les principaux textes législatifs qui fixent les listes des produits exclus de la liberté du commerce extérieur sont: le décret n° 94- 1742 du 29 août 1994, fixant les listes des produits exclus de la liberté du commerce extérieur, le décret 95-2277 du 13 novembre 1995; le décret 96-1118 du 10 juin 1996; le décret n° 97-2515 du 29 décembre 1997; le décret 98-1984 du 12 octobre 1998; le décret n° 2000-1803 du 31 juillet 2000 et le décret n° 2001-842 du 10 avril 2001. Dans ce secteur d'activités les textes législatifs et réglementaires sont issus de trois entités différentes: le Ministère en charge du commerce, celui en charge de l'agriculture et celui en charge de l'industrie.

Figure 11. Modalités générales de réalisation des opérations de commerce extérieur en Tunisie

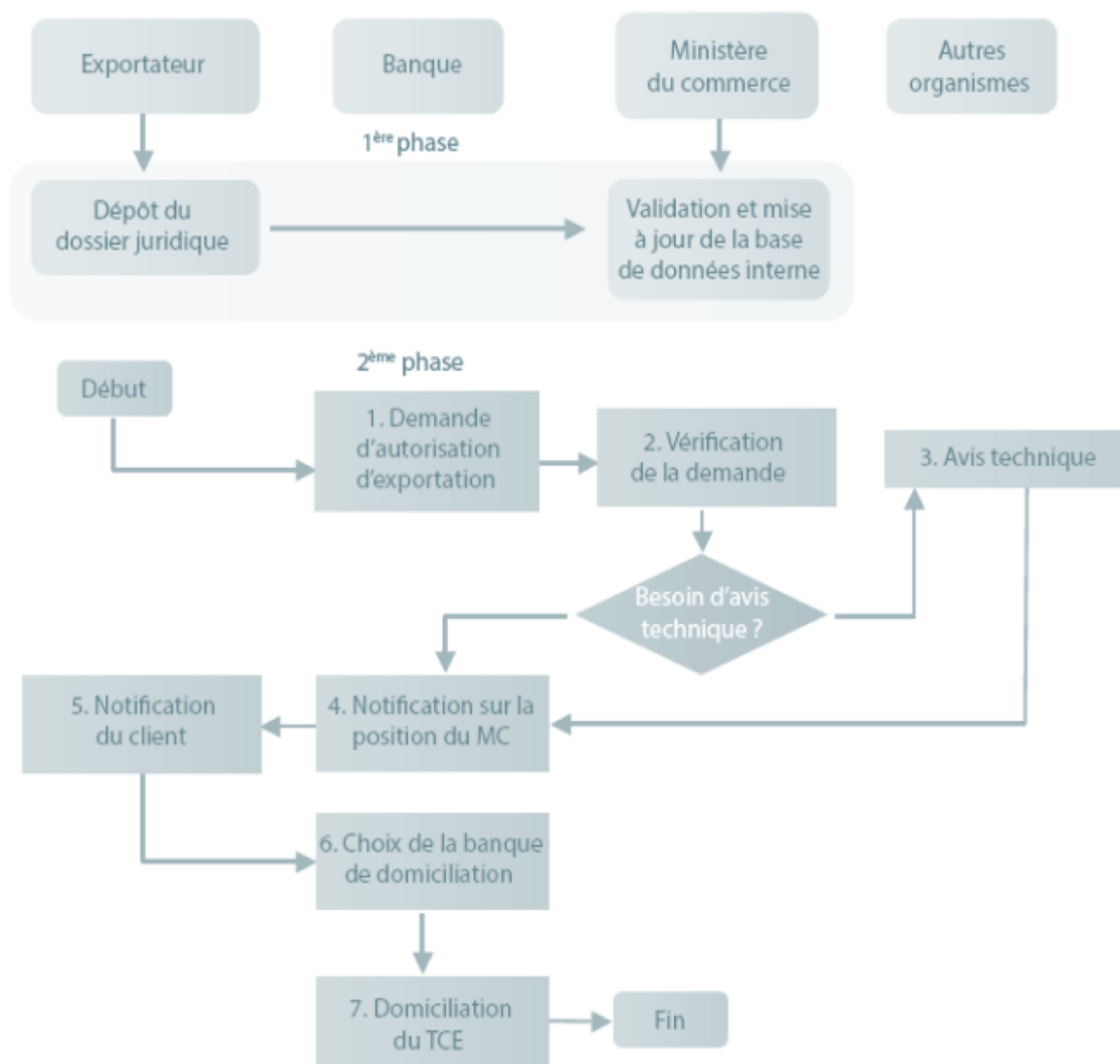


Source: Elaboration à partir de l'information disponible auprès du ministère tunisien en charge du commerce (septembre, 2020).

Les demandes d'autorisation d'importation et/ou d'exportation sont déposées par voie électronique dans le cadre du réseau TTN auprès d'un intermédiaire agréé qui les transmet au ministère du commerce⁴.

4 La Tunisie a mis en place un guichet unique électronique (TTN) qui met en relation tous les maillons de la chaîne du commerce extérieur par une liaison d'échange de données entre les différents intervenants dans les opérations d'importation et d'exportation des marchandises. L'ensemble des informations fournies sont justifiés par les textes réglementaires relatifs à chaque opération en indiquant l'adresse web (URL) afin d'obtenir plus d'informations si nécessaire, la durée et le coût des opérations sont également indiquées.

Figure 12. Procédures générales d'autorisation d'exportation



Source: Manuel des procédures à l'exportation. Direction générale du commerce extérieur. Ministère du commerce (2019)⁵.

Fort est de constater que d'autres autorisations et règles spécifiques sont nécessaires avant toute opération d'exportation selon la nature des produits agricoles et agroalimentaires:

* Le contrôle technique à l'exportation

Ce contrôle est nécessaire pour l'octroi du certificat de conformité à l'export pour les produits suivants:

- * fruits et légumes frais ou transformés;
- * produits de la pêche frais et transformés;
- * plantes et fleurs;
- * produits agricoles transformés ou non transformés obtenus selon le mode de production biologique.

⁵ La publication par le Ministère du commerce de ce manuel vient donner suite à la décision du Conseil supérieur des exportations du 4 janvier 2018 de préparer un guide des procédures à l'exportation et des procédures douanières et portuaires reconnu et agréé par l'administration tunisienne. http://www.commerce.gov.tn/Fr/actualites_7_55_D826.

Pour les fruits et légumes à l'état frais ou transformés, chaque lot destiné à l'export passe systématiquement par les règles suivantes:

- 1) L'exportateur envoie à l'Office du commerce de la Tunisie une demande de contrôle technique à l'export (par fax, téléphone ou courriel) en précisant la date et le lieu de la visite.
- 2) Pour les unités de production soumises à un cahier des charges, il y a lieu de vérifier qu'elles figurent dans la liste des unités agréées. Dans le cas contraire, la demande de l'exportateur sera refusée.
- 3) Préparation de l'ordre de mission.

Produit frais	Produit transformé
<ul style="list-style-type: none"> • L'agent de contrôle procède directement à l'assistance au chargement, à la vérification de l'état de marchandise, facture et moyen de transport. • Si le contrôle est concluant, un certificat de contrôle technique est octroyé à l'exportateur. <p>Dans le cas contraire, un bon de refoulement est délivré à l'exportateur.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • vérification de l'étiquetage, emballage, type de produit et labellisation; • prise d'échantillons (leur nombre est proportionnel à la quantité de la marchandise à exporter); • préparation et signature du procès-verbal; • envoi de l'échantillon au laboratoire agréé (Laboratoire central des analyses et d'essai, Office national de l'huile...) pour des analyses physico-techniques ou bactériologiques (Remarque: Les frais d'analyse au laboratoire sont à la charge de l'exportateur); • au jour de l'expédition et en cas de conformité de l'échantillon, l'équipe responsable de contrôle se rend aux locaux de l'exportateur pour l'assister au chargement de sa marchandise; • contrôle de la quantité à exporter, la facture et l'état du moyen de transport; • en cas de conformité, il y a lieu de rédiger l'attestation du contrôle technique, dans le cas contraire, un bon de refoulement est délivré à l'exportateur.

Pour les produits agricoles frais ou transformés obtenus selon le mode de production biologique⁶, l'opérateur est tenu de s'inscrire auprès d'un organisme de contrôle et de certification agréé par le Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche afin d'établir le certificat de conformité pour les produits biologiques.

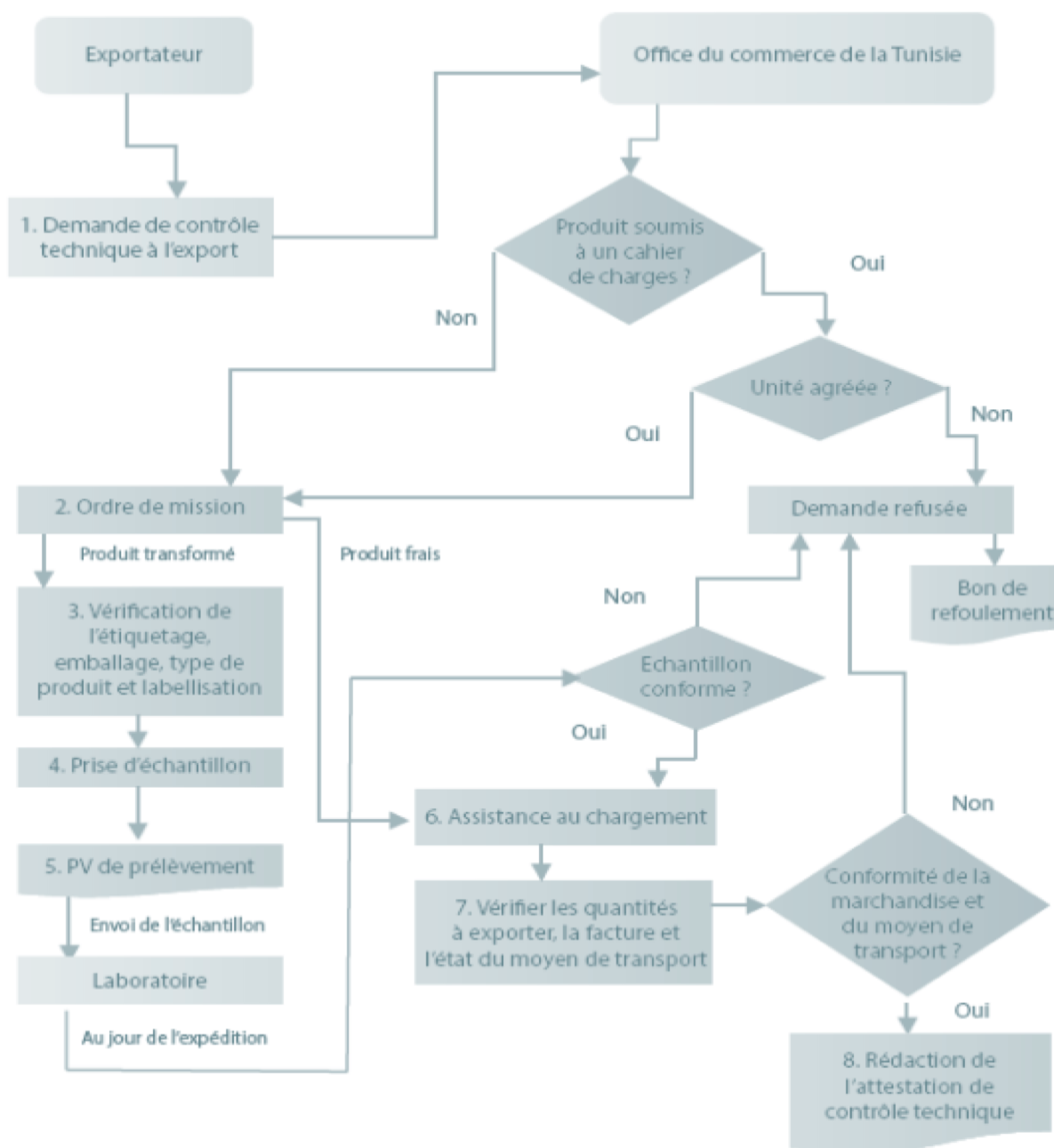
La procédure de certification comprend au minimum deux visites d'inspection par an (une visite annoncée et une visite inopinée) à l'égard desquels un rapport est élaboré et contresigné par l'opérateur⁷. Les standards de certification bio peuvent varier selon le pays de destination (notamment,

6 Ces produits doivent répondre à des cahiers des charges spécifiques relatifs aux modes de production animale, végétale et transformation

7 Ces visites d'inspections portent principalement sur les différentes parcelles, la fertilisation, la gestion des maladies et parasites, le stockage, les mesures de séparation, les bâtiments d'élevage, les méthodes de reproduction, les soins vétérinaires, la transformation, l'étiquetage... En cas de doute, l'organisme de contrôle et de certification peut recourir à une prise d'échantillons.

règlement de l'UE relatif à la production biologique, règlement officiel américain NOP⁸ pour les États Unis ou agriculture biologique selon le règlement officiel japonais (JAS).

Figure 13. Procédures de contrôle technique à l'exportation



Source: Manuel des procédures à l'exportation. Direction générale du commerce extérieur. Ministère du commerce (2019).

Pour chaque lot destiné à l'export, l'exportateur (qui peut être une personne autre que le producteur du produit certifié) est tenu de déposer une demande auprès de la Direction générale de l'agriculture biologique (DGAB) contenant les éléments suivants:

- * le certificat de conformité;
- * une fiche de transaction signée par l'organisme de contrôle et de certification et mentionnant l'origine du produit;
- * la facture.

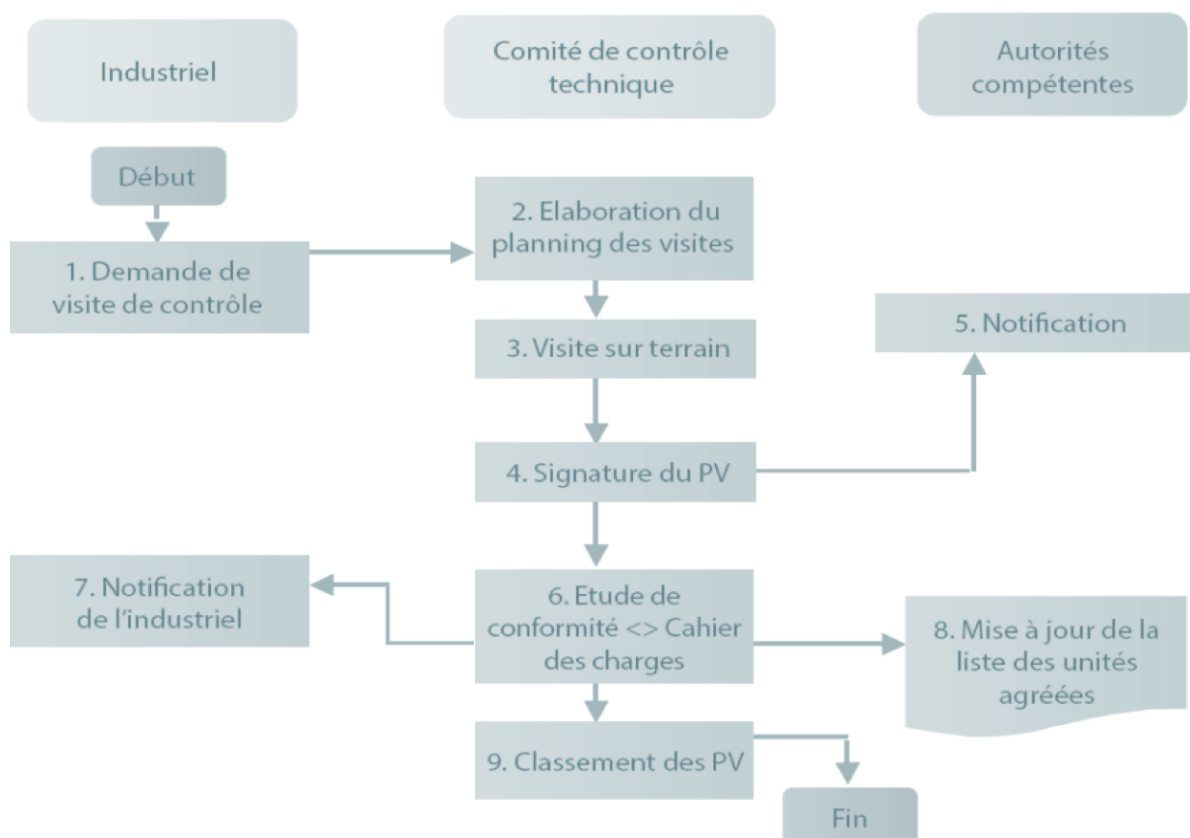
⁸ Certification de la conformité des produits issus de l'agriculture biologique selon le règlement officiel américain NOP (National Organic Program) pour l'obtention du logo «USDA organic».

A l'issue de l'étude de cette demande et en cas de validité des documents, il y a lieu de rédiger une autorisation d'export pour des produits biologiques⁹.

* Agréage technique des unités de conditionnement

Un comité de contrôle technique du ministère de l'industrie est chargé d'évaluer la conformité des unités de conditionnement aux dispositions des cahiers des charges relatives à l'activité de conditionnement de fruits et légumes (figure 14).

Figure 14. Procédures d'agrèage technique des unités de conditionnement



Source: Manuel des procédures à l'exportation. Direction générale du commerce extérieur. Ministère du commerce (2019).

Sur demande de l'exportateur, le comité susmentionné fixe le planning des visites pour les unités de conditionnement. Une fois la visite sur terrain et la signature du procès-verbal effectuées, et en cas de conformité de l'unité industrielle aux exigences des cahiers des charges, le comité remet à la fin de la visite des copies du PV de l'agrèage aux membres du comité et à l'exportateur.

A la fin de ce processus, le comité de contrôle technique classe les procès-verbaux et envoie la liste finale des entreprises agréées aux autorités compétentes¹⁰.

* L'Accord pour exportation

Les exportateurs de fruits et légumes sont tenus de s'adresser respectivement au GIFruits et au GIL pour obtenir leur accord préalable par l'apposition d'une mention favorable sur les factures commerciales. Cet accord concerne également la filière dattes (GID).

9 Selon les données GIFruits (2020), 17 exportateurs sont certifiés bio. pour la filière fruits.

10 La liste publiée par le GIFruits (2020) comprend 58 unités de conditionnement agréées.

* L'agrément d'exportation d'huile d'olive

L'exportation de l'huile d'olive est régie par un cahier de charges.

* Les produits soumis au cahier des charges (Ministère de l'Industrie et des Petites et Moyennes Entreprises)

- * dattes, fruits et légumes frais;
- * raffinages des huiles alimentaires;
- * huiles alimentaires;
- * production des semi-conserves des produits d'origine végétale;
- * production des conserves des fruits et légumes.

* Certificat de contrôle sanitaire vétérinaire (Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche)

L'exportation des animaux et produits d'origine animale s'effectuent aux points de passage en Tunisie, pourvu de bureaux de douane où un contrôle sanitaire vétérinaire est exercé.

Cette opération comporte 3 étapes:

- * contrôle des documents accompagnant les animaux et les produits d'origine animale;
- * vérification visuelle de la concordance entre ces documents et les animaux/produits animaux;
- * contrôle physique des animaux et produits animaux via un examen ou prélèvement d'échantillon.

* Le certificat de contrôle phytosanitaire (Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche)

Ce document est nécessaire pour les exportations des végétaux et de produits végétaux. Les exportateurs doivent déposer une demande 24 heures avant l'opération d'exportation en vue d'obtenir ce certificat phytosanitaire. Les contrôles peuvent être effectués au niveau des stations de conditionnement, et dans ce cas la délivrance du certificat phytosanitaire n'est possible qu'après plombage des conteneurs sont tenus de s'adresser aux postes de contrôle phytosanitaire maritimes, aériens ou terrestres concernés.

Dans le même contexte, il convient de signaler que l'exportateur est amené à payer les frais de contrôle phytosanitaire moyennant une déclaration de redevance détaillée délivrée par les services de contrôle des postes frontaliers.

* Le certificat export selon les Accords de Reconnaissance Mutuelle (ARM)

Ce document est nécessaire pour les produits agricoles d'origine animale et les produits phytosanitaires sujets à l'Accord de reconnaissance mutuelle entre la Tunisie, Libye, Egypte, Syrie, Maroc et Jordanie pour bénéficier des avantages prévus par ces accords portant sur la reconnaissance mutuelle des certificats et des marques de conformité émis par les organismes de normalisation et de certification dans chaque pays membre.

L'exportateur est tenu de présenter les documents suivants auprès de l'Institut National de la Normalisation et de la Propriété Industrielle (INNORPI):

- * formulaire de demande;
- * titre de commerce extérieur;
- * déclaration de conformité;
- * déclaration sur l'honneur;
- * fiche technique;
- * certificat d'origine;
- * facture.

* Le certificat de conformité pour la Libye

Ce certificat est exigé par les autorités libyennes en vertu de la convention conclue avec la Tunisie concernant l'exportation des produits d'origine végétale et animale.

L'exportateur doit s'adresser à l'autorité compétente pour une demande de prélèvement et d'étude de conformité afin d'obtenir ce document.

8

En guise de conclusion

La grande majorité des travaux sur les performances à l'exportation révèlent que cette activité nécessite une stratégie à moyen et long terme basée sur la collecte et l'analyse des données et d'informations fournies par un système de veille et d'information développé qui constitue un maillon important du processus décisionnel.

L'objectif fondamental de la plateforme d'information pour l'exportation des produits agricoles et agroalimentaires en Tunisie est de fournir aux différents acteurs la possibilité de bien apprécier les risques et les opportunités notamment sur les marchés extérieurs.

La mise en place d'une plateforme d'information efficace et cohérente devrait se baser sur plusieurs éléments:

- * L'implication institutionnelle qui prend en compte la nécessité d'animer et d'appuyer le réseau des parties prenantes sous tutelle du MARHP (et autres ministères) pour que l'ONAGRI puisse rechercher et collecter l'information de façon «optimale». Cette implication devrait inclure l'obligation des parties prenantes institutionnelles de rendre compte régulièrement et d'évaluer leur degré d'implication.
- * L'ONAGRI devrait mettre en place des accords/ententes avec d'autres départements ministériels, notamment la Direction générale des études et du développement agricole (DGEDA) et l'Institut national de la statistique (INS) pour la création d'un référentiel de métadonnées statistiques qui structure, centralise et assure la cohérence de toute l'information statistique déjà disponible grâce à des règles d'identification selon les standards internationaux. Ceci devrait faciliter l'utilisation à grande échelle de toutes les données disponibles et leurs échanges (notamment au niveau de la plateforme AGRIDATA).
- * Ces accords sont aussi à étendre avec les douanes tunisiennes, le CEPEX et les Groupements interprofessionnels pour l'échange des données nationales (à titre d'exemple, l'utilisation de la Nomenclature générale des produits -NGP- de désignation et de codification des marchandises pour l'échange des données concernant les exportations agricoles tunisiennes, ...).

Annexes

Annexe 1. Présentation de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges

La section I de l'AFE contient douze articles sur la facilitation des échanges et sur la coopération douanière, la section II compte dix articles sur le traitement spécial et différencié pour les pays en développement et les pays les moins avancés et la section III comprend deux articles sur les dispositions institutionnelles et les dispositions finales. L'AFE traite presque exclusivement de questions de nature douanière.

Section I

Elle contient les dispositions en vue d'accélérer le mouvement, la mainlevée et le dédouanement des marchandises, y compris les marchandises en transit. Elle clarifie et améliore les articles pertinents (V, VIII et X) du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce) de 1994. Elle précise également les dispositions relatives à la coopération douanière. La section I est la partie essentielle de l'Accord, qui contient les mesures de facilitation des échanges, certaines de ces dispositions utilisant généralement des formules du genre «s'efforcera de» ou «fera en sorte». Ces dispositions comportent des phrases telles que: «Les Membres... pourront», «dans la mesure du possible/dans la mesure où cela sera réalisable», «chaque fois que cela sera réalisable», «sont encouragés à», «selon qu'il sera approprié», «s'efforceront», etc. Bien que l'ensemble des dispositions soient contraignantes pour tous les Membres (Article 24.2), des formulations comme «s'efforceront» offrent un certain niveau de flexibilité dans la mise en œuvre.

Le corps principal du guide de mise en œuvre de l'AFE de l'OMD aborde la section I plus en détail et fournit, article par article, le texte juridique, un aperçu, des instruments et outils de l'OMD associés ainsi des orientations supplémentaires et les pratiques des Membres. En outre, l'analyse de l'OMD de la section I vient compléter ce guide par le biais d'une analyse approfondie de chacun des articles qu'elle contient.

Section II

Elle couvre les dispositions particulières permettant aux pays en développement et aux pays les

moins avancés de réglementer quand ils appliqueront des dispositions individuelles de l'Accord et de classer par catégorie les dispositions qu'ils ne seront en mesure d'appliquer qu'après avoir reçu une assistance technique et un soutien pour le renforcement des capacités. Tant les Membres en développement que les moins avancés de l'OMC pourront déterminer la catégorie pour chacune des mesures techniques prévues par l'Accord, de la façon suivante:

Catégorie A: les dispositions que le Membre mettra en œuvre au moment de l'entrée en vigueur de l'Accord (ou dans le cas d'un pays moins avancé dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur).

Catégorie B: les dispositions que le Membre mettra en œuvre après une période de transition suivant l'entrée en vigueur de l'Accord.

Catégorie C: les dispositions que le Membre mettra en œuvre à une date postérieure à une période de transition suivant l'entrée en vigueur de l'Accord et exigeant l'acquisition d'une assistance et d'un soutien pour le renforcement des capacités.

Section III

Elle contient les dispositions sur la mise en place d'un comité permanent de la facilitation des échanges au sein de l'OMC et sur l'exigence pour les Membres de l'OMC d'établir un comité national pour faciliter la coordination et la mise en œuvre des dispositions de l'Accord. En outre, elle expose plusieurs dispositions finales, comme la possibilité de démarches régionales en matière de mise en œuvre de l'AFE.

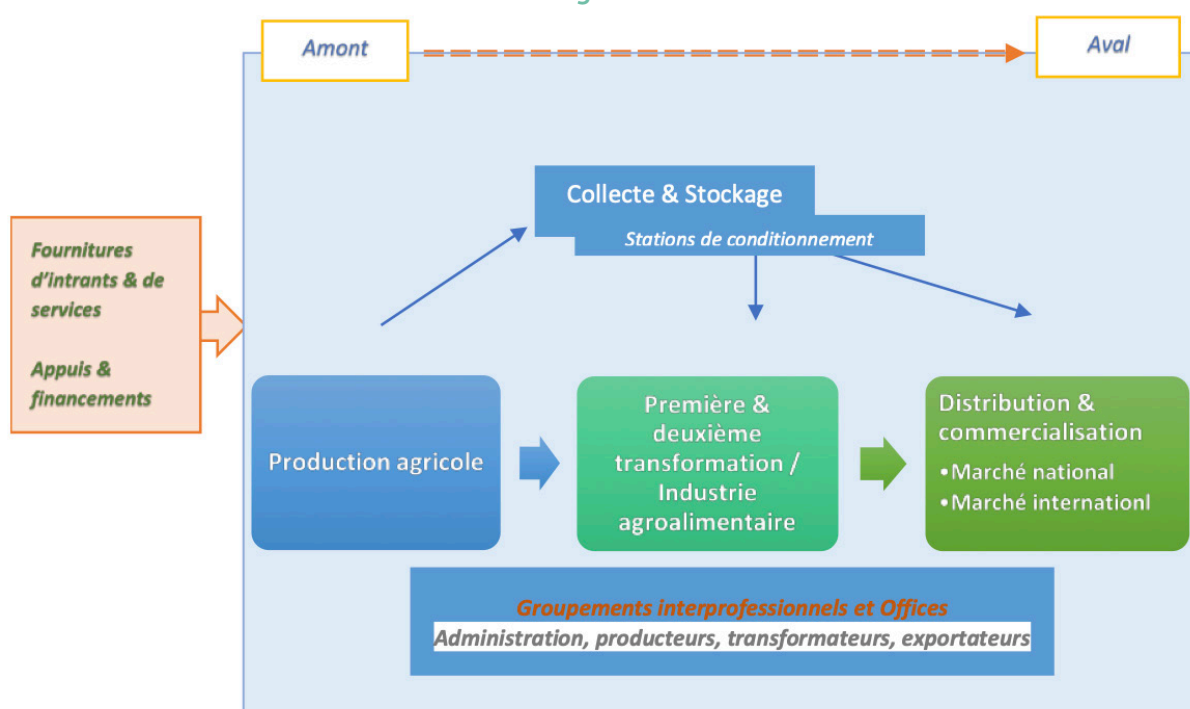
Source: <http://www.wcoomd.org/fr/topics/wco-implementing-the-wto-atf/wto-agreement-on-trade-facilitation.aspx>

Annexe 2. Liste des premières parties prenantes consultées

Partie prenante	Nom du contact
Observatoire national de l'agriculture Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche	Hamed Daly Directeur général
	Yosra Douiri
Centre de promotion des exportations Ministère du commerce	Walid Ben Moussa Responsable du secteur agricole et des industries agroalimentaires
	Fatma ben Cheikh
Bureau de facilitation de l'exportation des produits agricoles Direction générale des études et du développement agricole Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche	Hichem Khcib
Groupement interprofessionnel des fruits Ministère de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la pêche	Helmi Klai Directeur de la promotion des exportations et régulation du marché
	Tarek Tira Responsable au service commercial

Partie prenante	Nom du contact
Office national de l'huile Ministere de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la peche	Bechir Nouaouri
Groupement interprofessionnel des produits de la pêche Ministere de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la peche	Habib Methlouthi Directeur des études et gestion de l'information
Groupement interprofessionnel des dattes Ministere de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la peche	Rim Dridi
Groupement interprofessionnel des légumes Ministere de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la peche	Kacem Chammkhi Directeur général Souad Mettiti Arfaoui Directrice de la promotion, de la commercialisation et de la qualité
Direction générale de la santé végétale et du contrôle des intrants agricoles Ministere de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la peche	Adel Jemmazi
Direction générale des services vétérinaires Ministere de l'agriculture, des ressources hydrauliques et de la peche	Fatma Arfaoui

Annexe 3. Articulation de la chaîne de valeur agricole



Annexe 4. Interface de la base de données GIPP



FAO SUBREGIONAL OFFICE FOR NORTH AFRICA
RUE DU LAC WINNIPEG
LES BERGES DU LAC 1
(+216) 70 145 700
FAO-SNEA@FAO.ORG
[HTTPS://WWW.FAO.ORG/NEAREAST/REGIONAL-OFFICE/NORTH-AFRICA/EN/](https://www.fao.org/neareast/regional-office/north-africa/en/)
ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
TUNIS, TUNISIE

ISBN 978-92-5-135839-9



9 789251 358399

CB8798FR/1/03.22